VENDREDI 31 JUILLET 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1896
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le court terme fossoyeur de l'élevage bovin



Voilà maintenant plusieurs mois que le climat changeait dans le milieu des éleveurs bovins. Après deux années de cours corrects et rémunérateurs, succédant à des décennies de *« vaches maigres »*, la tendance s'est inversée, en particulier sur les jeunes bovins. La filière semble renouer avec ses vieux démons d'attitudes « court termistes » mettant en péril tout l'élevage. Le 28 juillet, à l'appel de la Fédération nationale bovine, des manifestations ont eu lieu partout en France. Dans notre région, les sites Bigard de Venarey-Les-Laumes, en Côte-d'Or, et Cuiseaux, en Saône-et-Loire, ont été bloqués. Retour dans ce numéro sur les raisons profondes qui motivent un sentiment de trahison.

Page 4



P.05

ACTUALITÉS *Département*

Sécheresse // Sur la climat, dans la Nièvre, on a changé d'époque !



P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Moutarde // Un bilan meilleur qu'attendu



P.14

PRODUCTIONS *Vigne*

Vendanges 2026 // Dans l'Yonne, tous les regards sont tournés vers la pluie





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME: REÇUS 0 SUR 5

.05 SÉCHERESSE: ON A CHANGÉ D'ÉPOQUE !

.06 CRISE AGRICOLE : UNIR LES ACTEURS POUR OBTENIR DES DÉCISIONS RAPIDES

.07 RÉUNIONS MOISSONS: DES RÉCOLTES SOUS TENSION

.08 FÊTE DU CHAROLAIS: ON SE VOIT À SAULIEU

.09 PROMOTION DE L'AGRICULTURE: CIEL, ÇA VA ÊTRE CHOUETTE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 FILIÈRE VIANDE: UN PILIER DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

ACTUALITÉ // FRANCE

.11 INCENDIES: 2026, L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 INNOVATIONS: DEUX SOLUTIONS CHALLENGÉES CHEZ AGRONOV

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 MOUTARDE: PAS SI MAL, ON S'EN CONTENTERA

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VENDANGES 2026: LA PLUIE SE FAIT ATTENDRE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.15 JAMBON DU MORVAN: DIX ANS ET L'ÉLABORATION D'UNE MINI-FILIÈRE

SERVICES

.16 ÉQUIPEMENT

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.21 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.23 FESTIVAL: MONCEAUX-LE-COMTE FÊTE LE THÉÂTRE ET LA LECTURE

.24 AILLEURS: AGRICULTEURS ANTI-MAFIA EN ITALIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresse Vers un coût supérieur à celle de 2022, selon Monique Barbut

La sécheresse *« historique »* en France se traduira par des coûts supérieurs aux 5,6 Md€ estimés pour celle de 2022 (comprenant l'agriculture), a déclaré la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, le 27 juillet. *« Pour la sécheresse de 2022, ce coût avait été évalué à 5,6 Md€, dont 3,5 Md€ pour les seules fissures des maisons individuelles liées au retrait-gonflement d'argile, 1,1 Md€ de pertes de production agricole et une production hydroélectrique en recul de 20 % »*, a-t-elle rappelé. *« Cette année, ces chiffres seront supérieurs »*, a-t-elle ajouté, en ouverture d'un Comité d'anticipation et de suivi hydrologique au ministère. Il faudra y ajouter les coûts liés aux feux de forêts en cours, et la nouvelle vague de chaleur annoncée cette semaine *« va encore accentuer cette sécheresse déjà historique »*. Alors que 62 départements sont au niveau « crise » concernant les restrictions d'usage de l'eau, la ministre a déclaré que *« respecter les mesures de restriction n'est pas un choix, c'est un devoir. Si j'ai conscience des difficultés auxquels les agriculteurs font face, il n'est pas acceptable que les règles soient enfreintes »*. La semaine dernière, la Coordination rurale avait appelé les exploitants à ne pas respecter les interdictions d'irrigation prises face à la sécheresse.

Loi d'urgence agricole Insoumis et écologistes saisissent le Conseil constitutionnel

Des députés Insoumis et écologistes ont saisi le 24 juillet le Conseil constitutionnel sur la loi d'urgence agricole, dont ils contestent de nombreuses dispositions, notamment la réintroduction sous conditions de certains pesticides interdits. Le recours des députés argue d'abord que les dispositions relatives à l'acétamipride n'ont pas de lien avec le projet de loi initial, et devraient donc être censurées comme cavalier législatif. Ils rappellent que les amendements portant cette mesure avaient été à ce titre considérés comme irrecevables à l'Assemblée nationale, avant d'être acceptés au Sénat. Sur le fond, les requérants estiment que le législateur n'a pas suffisamment encadré ces dérogations «dans l'espace». Ils attaquent également le fait que pour la flupyradifurone, l'enrobage de semences de betterave soit prévu «a priori de toute constatation de l'apparition d'une menace». Ils estiment également que la mesure instaure «un principe d'automaticité de l'autorisation» par l'Anses, au détriment du droit à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Le recours attaque également de multiples dispositions sur l'eau, volet central du texte (participation du public, doublement des volumes stockés à 2035), et d'autres mesures, comme sur le loup ou l'élevage.

Pac La répartition des aides, notamment aux retraités, au centre des débats des eurodéputés

Plus de 3500 amendements ont été déposés par les eurodéputés des différents groupes politiques de la commission de l'Agriculture (Comagri) sur le projet de rapport préparé par l'Allemand Norbert Lins (droite) sur la future Pac. C'est sur les modalités d'attribution des aides directes (plafonnement, dégressivité, paiement redistributif et définition de l'"agriculteur actif) que se concentrent l'essentiel des débats. Un sujet notamment est discuté : les aides accordées à des agriculteurs retraités que la Commission européenne propose de supprimer d'ici 2032. Le groupe centriste Renew suggère que les États membres instaurent *« une limitation du soutien du revenu en fonction de l'âge de la retraite, tel que défini par leur législation nationale »* . Au contraire, les sociaux-démocrates font une proposition assez proche : les retraités dont l'activité principale n'est pas l'agriculture devraient bénéficier d'un soutien réduit de 50 %. À droite le PPE, opposé à cette mesure, estime qu'il devrait revenir aux États membres de décider s'ils veulent ou non soutenir ces agriculteurs retraités. Les discussions vont donc maintenant se poursuivre avec les rapporteurs fictifs de chaque groupe politique sur ce texte afin de dégager des amendements de compromis tout au long du second semestre avec pour objectif de finaliser une position de la Comagri d'ici la fin de l'année.

// EN IMAGE

Marché de gros Une nouvelle halle pour les fromages à Rungis

Une nouvelle halle de 8 000 m² dédiée aux produits laitiers et aux fromages a été inaugurée sur le marché international de Rungis. Elle a été conçue et réalisée par la Semmaris, autorité gestionnaire du marché de gros, en collaboration avec le grossiste Odéon, filiale du réseau France Frais, appartenant lui-même au groupe coopératif Les Maîtres Laitiers du Cotentin. La Halle « Fromages et Passion » rassemble désormais l'ensemble des activités du groupe Odéon, jusque-là réparties sur trois bâtiments, sur un même site moderne et équipé d'une centrale photovoltaïque produisant près de 800 000 kWh par an. Cet investissement de 16,8 M€ traduit le dynamisme des ventes de fromages à Rungis. Les volumes n'ont cessé d'y progresser pour atteindre 38 000 tonnes en 2025, soit une hausse de plus de 30 % en cinq ans. La croissance y est portée par une offre composée à près de 95 % de fromages français.



iStock

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LOI D'URGENCE AGRICOLE

« Après des mois de combat, cette loi fera date »

Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, revient sur l'adoption de la Loi d'urgence agricole.



Les principaux points auxquels répond la loi d'urgence agricole.

Comment réagissez-vous à l'adoption définitive de la loi d'urgence agricole par le Sénat ?

Luc Smessaert : *« C'est une très belle victoire pour la FNSEA, ses fédérations départementales et les associations spécialisées qui se sont largement mobilisées depuis des mois. Cela constitue l'aboutissement d'un combat qui a commencé durant l'hiver 2025-2026, avec la mobilisation de 450 tracteurs à Paris devant l'Assemblée nationale et de nombreuses manifestations en province, à l'issue desquelles nous avons obtenu un engagement ferme du Premier ministre : faire adopter une loi d'urgence agricole avant l'été. Soyons clairs, ce n'est pas le grand soir et la loi ne va pas résoudre l'ensemble des problèmes des agriculteurs. Elle n'apporte pas non plus la réponse budgétaire attendue face aux difficultés majeures rencontrées par de nombreuses exploitations en ce moment. Nous demandons dès à présent un plan d'aides avec des crédits sonnants et trébuchants dans la future loi de finances. Mais cette loi contient nombre de dispositions que nous avons portées ou soutenues qui vont amener dans les cours de ferme de premières réponses à quelques sujets clés : les moyens de production, l'eau, la prédation, le revenu, etc. Je pense que ce texte fera date. Je veux saluer le travail courageux de Laurent Duplomb, Franck Menonville et Pierre Cuypers, les trois rapporteurs du Sénat, qui n'ont pas ménagé leurs efforts et ceux de l'Assemblée Julien Dive et Jean-René Cazeneuve, tout comme la défense du texte par la ministre de l'Agriculture dans un contexte gouvernemental agité… »*

L'un des chapitres clés de ce projet de loi concerne le stockage et la gestion de l'eau. Quelles sont les avancées concrètes pour l'agriculture et dans quel délai ?

L.S : *« L'adoption de la loi devrait avoir des effets très rapidement. Nous sommes en effet en pleine révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau dans la majorité des comités de bassin. Après avoir passé des années à orienter l'agriculture vers une baisse des usages et donc de la production agricole, on évoque enfin un objectif de développement des capacités de stockage et même un doublement des capacités de stockage pour l'agriculture. Les agriculteurs vont pouvoir stocker de l'eau en vallée, dans les zones humides, dans des conditions écologiques raisonnables. Le texte a permis d'obtenir des simplifications significatives de procédures et de coûts qui vont permettre de gérer l'eau pour de multiples usages. En effet, il ne s'agit pas « d'accaparement ». C'est de l'eau stockée pour l'agriculture, mais qui va servir aussi pour l'environnement et pour le maintien de la biodiversité. Une autre avancée importante en matière d'eau concerne la protection des captages. C'est la première fois que les agriculteurs ne subiront plus de contraintes liées à des pollutions historiques sur lesquelles ils n'ont plus la main. Enfin, on ne peut que se réjouir que dans la gouvernance des agences de l'eau, les acteurs économiques dont les agriculteurs seront mieux pris en compte ».*

L'autorisation dérogatoire que pourra accorder l'Anses à l'acétamipride et du flupyradifurone dans certaines conditions a été réintroduite dans le texte par les parlementaires.

En êtes-vous satisfait ?

L.S : *« Oui, car rappelons que le Premier ministre s'était engagé à ce que la loi d'urgence traite des moyens de production et que ce débat n'a pu avoir lieu à l'Assemblée nationale. Cette autorisation, conditionnée à un avis scientifique, nous permet enfin de sortir d'une logique d'interdiction par des décisions politiques déliées de la science. C'était une mesure nécessaire pour quatre filières actuellement en urgence absolue (betteraves, cerises, noisettes et pommes) et que l'on prive d'outils utilisables dans 26 pays de l'Union européenne sur 27 ».*

Le régime plus favorable d'autorisation environnementale des bâtiments d'élevage constitue-t-il également un progrès important ?

L.S : *« Oui, on sort enfin les bâtiments d'élevage du règlement ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Nous veillerons à la publication de l'ordonnance qui doit le préciser, mais cela permettrait de mettre un terme à une lourdeur administrative qui pèse sur les éleveurs depuis des décennies. Le texte prévoit aussi des mesures contre les recours abusifs, ce qui était indispensable puisque les recours sont devenus le fonds de commerce de certaines associations hostiles à l'activité agricole. Enfin, je me félicite aussi de l'article 18 qui renforce l'arsenal pénal contre les intrusions dans les exploitations, une véritable plaie pour les éleveurs ».*

Quelles autres avancées importantes retenez-vous, notamment en matière de revenu et de prédation ?

L.S : *« Je retiens d'abord le soutien et l'encadrement des projets d'avenir agricole portés par les jeunes agriculteurs. C'est un enjeu crucial pour le futur de notre agriculture. Maintenant, c'est au gouvernement et aux collectivités de mettre les moyens financiers en face pour accompagner ces projets. Obliger les cantines de collectivités à faire appel prioritairement à des produits français et européens et imposer la transparence sur l'origine des viandes dans les plats transformés, constituent également un vrai progrès. Je salue aussi les mesures en matière de prédation qui vont enfin donner aux éleveurs bovins et ovins des moyens supplémentaires de se défendre. Enfin les dispositions consistant à renforcer la place des agriculteurs dans la chaîne économique, notamment par la mise en place possible dans les filières, d'un tunnel de prix, me paraissent constituer une bonne boîte à outils pour améliorer le revenu des producteurs. Elles vont permettre de mieux prendre en compte, par exemple, le coût du travail et le coût des investissements, et de faire bénéficier les agriculteurs des embellies tarifaires. Cette loi d'urgence doit prioritairement nous permettre de reconstruire un revenu ».*

Propos recueillis par Actuagri

// SYNDICALISME

21 Reçus 0 sur 5

Une trentaine d'éleveurs a répondu mardi à l'appel de la Fédération nationale bovine pour rendre visite à l'abattoir Bigard de Venarey-les-Laumes. Aucun responsable du site n'est venu discuter avec eux !

Une action syndicale en élevage : cela faisait longtemps. Pour autant, ce type de rendez-vous ne manquait absolument pas aux éleveurs, surtout dans cette période de canicule dans laquelle tout le monde a la tête dans le guidon. *« Il était malgré tout nécessaire de tenter quelque chose, l'idée était d'exprimer notre mécontentement et surtout d'obtenir des réponses face à la baisse totalement injustifiée des cours »*, souligne Jean-Luc Gerbron, délégué FDSEA du canton de Montbard.



Présents dès 4 heures du matin pour certains, les manifestants ont décidé de lever le camp sous le coup des 11 heures. Le portail est resté fermé, personne n'est venu leur parler.



Une délégation de la Nièvre était présente et était même la première sur place, mardi matin aux aurores.

« Inacceptable »

Une trentaine d'éleveurs de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre avaient fait le déplacement. *« Trop c'est trop, cette baisse doit cesser, nous avons assez attendu »*, insiste l'administrateur côte-d'orien de la FNB, avant de retracer l'historique des derniers mois : *« au dernier salon de l'agriculture, nos instances syndicales nationales avaient rencontré la ministre de l'Agriculture et tous les acteurs de la viande. Tout le monde s'était mis d'accord sur le fait qu'il fallait stopper la décapitalisation du cheptel français en envoyant un signal fort dans les exploitations. Cinq mois plus tard, tout est oublié ! Une pression inacceptable est mise sur les prix, ce n'est pas comme cela que l'on va enrailler la tendance »*. Les premières baisses sont intervenues dès le mois d'avril : *« elles étaient de l'ordre de 5 centimes au début. Il n'y avait rien d'inquiétant, nous pensions que le marché devait peut-être se réguler, avant de mieux repartir de l'avant. Mais ces baisses ont continué le mois d'après. Rebelotte en juin et là, ça continue encore ! Les jeunes bovins ont perdu plus d'un euro, les broutards ont chuté d'1,50 euros voire plus et nous sommes à moins 90 centimes sur les vaches. Nous ne voyons pas le bout du tunnel. Si cela continue, nous allons revenir à des niveaux plus bas que nos coûts de production, c'est inacceptable »*, déplore le responsable syndical. Celui-ci rappelle que *« sur les six derniers mois de l'année en cours, la baisse de la consommation n'est que de 0,6 % par rapport à la même période en 2025 »* : *« c'est dérisoire, d'autant que les importations ont chuté d'1 % dans le même temps. Non, non, non, rien n'explique la baisse actuelle des cours, si ce n'est une pression volontaire de certains opérateurs comme Bigard. Nous visons aujourd'hui ce groupe car il représente 25 % des abattoirs en France et environ 40 % des bovins de l'Hexagone sont tués chez lui »*.

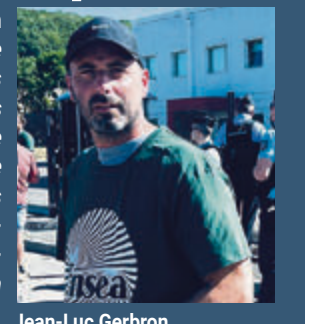
Long, très long

Incroyable mais vrai : malgré une très longue attente et des sollicitations, les agriculteurs n'ont pas pu s'entretenir avec le moindre responsable de l'établissement. *« Ils avaient anticipé notre venue en remplissant leur outil de travail la veille au soir voire au cours de la nuit »*, commente Jean-Luc Gerbron, *« tous les frigos étaient partis. À la limite, ça, nous nous y attendions presque. Mais de là à n'avoir aucun échange sur place avec quelqu'un, c'est extrêmement regrettable. Si personne ne fait d'efforts, le ton va logiquement se durcir »*. Sylvain Fleury, président de la commission bovins viande de la FDSEA, ne cachait pas non plus sa déception : *« Nous nous attendions tout de même à être reçus mais visiblement, tous les abattoirs ciblés par cette action nationale ont reçu la consigne de ne pas communiquer avec les éleveurs. C'est la méthode Bigard ! Ces gens sont dans un autre monde, celui de la finance. Ils ne respectent pas la base. Le jour n'y aura plus d'éleveurs, il n'y aura plus de viande pour fournir leurs outils d'abattage et ils n'auront plus de boulot »*. Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, parlait quant à lui de *« mépris »* : *« Cette mobilisation était plus symbolique qu'autre chose et nous n'étions qu'une trentaine, nous aurions pu espérer une rencontre mais non… Quand on a des choses à se reprocher, on ne vient pas s'expliquer, c'est logique. Cela illustre le mépris que le groupe Bigard peut avoir pour les éleveurs qui le font vivre… Nous n'excluons pas de repartir sur des actions plus inopinées, moins prévues et moins déclarées »*.

AG

« Un manque de respect »

Jean-Luc Gerbron réagissait, à la fin de l'action syndicale : *« Franchement, c'est un manque de respect envers le monde agricole… Certains d'entre nous sont venus de loin, mais les gens qui travaillent ici ne font même pas l'effort de marcher 20 mètres pour venir nous donner une explication. En réalité, ils n'ont sans doute pas d'argument. Cela fait des mois que nous dénonçons cette pression sur les prix. Par leur absence, ils prouvent que nous avons raison. On se fait entuber »*.



Jean-Luc Gerbron.

// EN SAÔNE-ET-LOIRE

71 Un vrai sentiment de trahison

Des agriculteurs de Saône-et-Loire, du Jura et de l'Ain ont aussi répondu à l'appel à manifestation lancé par la Fédération nationale bovine. Emmenés par leurs FDSEA, ils se sont rassemblés devant l'abattoir Bigard de Cuiseaux.

« Cette baisse des prix résulte d'une volonté claire, nette et précise des opérateurs. » Pour Michel Joly, éleveur de Saône-et-Loire et trésorier de la Fédération nationale bovine (FNB), le doute n'est pas permis. Avec une centaine d'éleveurs venus de Saône-et-Loire, mais aussi du Jura et de l'Ain, emmenés par leurs FDSEA, il était devant les grilles de l'abattoir Bigard de Cuiseaux en ce 28 juillet. Et il ne cachait pas le sentiment qui prévaut dans les rangs des agriculteurs : *« Il n'y a rien, objectivement, pour expliquer un tel dévissage des prix aujourd'hui. Dans les rangs des éleveurs il y a un vrai sentiment de trahison. »* Avec des cours en baisse compris entre 1 euro et 1,20 du kilo observés ces derniers jours, c'est une impression de coup de poignard dans le dos qui se dessine. *« Certains pays d'Europe de l'Est,* explique sur place Jonathan Janichon, éleveur, membre du bureau de la FNB et président de la FDSEA de l'Ain, *qui exportaient des animaux au Moyen-Orient, ont fait le choix, avec le blocage du détroit d'Ormuz, de reporter ces animaux sur des marchés européens, notamment en Allemagne. Le marché allemand a dévissé et les opérateurs français ont utilisé ce prétexte pour entraîner la même dynamique chez nous. En ricochet, les Italiens ont fait de même ce qui conduit à cette baisse du prix des broutards français. Les justifications avancées ne sont pas cohérentes : ils invoquent une baisse de consommation, qui ne s'observe pas. La consommation reste égale, même si elle s'érode lentement sur le long terme. Cela ne saurait justifier l'actuelle baisse des cours. »*



Les manifestants rassemblés devant le site Bigard de Cuiseaux, en Saône-et-Loire.

Incompréhensible

À cela s'ajoute le fait que cette logique économique, destinée à faire des bénéfices à court terme, se cumule à la sécheresse actuelle qui pénalise énormément les éleveurs. L'attitude des opérateurs est d'autant plus incompréhensible que les effets de la décapitalisation bovine en France, observée depuis une dizaine d'années, se font toujours sentir, et qu'on manque aussi d'animaux en raison de la faiblesse des installations et des problèmes sanitaires récents qui ont entraîné des abattages. *« À court terme, pour ces opérateurs,* poursuit Jonathan Janichon, *c'est bénéfique : ils nous achètent de la viande pas chère qu'ils revendront quand les prix vont remonter, mais cette stratégie, délétère pour l'élevage, est aussi dangereuse à terme, pour le maintien des outils d'abattage et donc pour ces mêmes opérateurs. Les mécanismes de vente ne se font pas sur trois semaines, ni sur trois mois. S'ils stockent de la viande qui leur aura coûté 10 euros et que dans un an, ils la vendent 12 euros, ils auront fait énormément d'argent. Que des entreprises gagnent de l'argent n'est pas un problème en soi, mais s'ils font une grosse plus-value, je n'imagine pas ces opérateurs se rendre chez les éleveurs en leur disant : « on va vous compenser l'argent qui vous a manqué l'an dernier… » On sait très bien qu'une fois engrangé chez eux, l'argent va y rester. L'élevage qui va tomber aujourd'hui à cause de cette attitude, on ne le remettra pas en route demain. »*

Berty Robert

// SÉCHERESSE

58 On a changé d'époque !

À l'initiative de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une visite a eu lieu sur plusieurs exploitations du Département afin de faire connaître à la Préfète et aux partenaires institutionnels la réalité du manque d'eau et les attentes qui en découlent. La situation est grave et réclame des réponses de long terme.



Chez Pascaline Loquet, productrice de petits fruits bio.



Au premier plan, Benjamin Guyard et au second, Ludovic. Les deux frères considèrent qu'à terme, une retenue d'eau sera indispensable à la pérennité de leur exploitation.

Des fraises grosses comme des framboises, du maïs rachitique… Deux images, parmi bien d'autres, des conséquences de la sécheresse qui sévit et qui résument le « paysage » agricole présenté le 22 juillet à Fabienne Decottignies, Préfète de la Nièvre et à l'ensemble des partenaires institutionnels conviés par la Chambre d'agriculture à cette sortie terrain. Outre la Préfète, participaient également Laurent Kompf, le Directeur départemental du territoire (DDT), Sandra Germain, conseillère régionale, le député Julien Guibert, mais aussi Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA58. Même si elle est sur le départ (*), Fabienne Decottignies tenait à avoir une vision claire des attentes agricoles face au défi climatique qui se pose, et à la veille de l'organisation d'une cellule de crise sur le sujet le 23 juillet. Pour Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture, il importait de lier les difficultés dues à la sécheresse à la hausse des coûts des intrants. Une conjugaison de circonstances délétère pour le monde agricole.

Perte de rentabilité

La première étape de cette visite passait par Coulanges-lès-Nevers chez Pascaline Loquet. Cette productrice de petits fruits bio (fraises, framboises, cassis, groseilles, avec un essai de culture de kiwis) et éleveuse de brebis, constate, les conséquences de la chaleur sur ses cultures avec des rendements en baisse malgré une exploitation résiliente. Un constat partagé par Mathilde Lafaye, du Jardin de Marigny. Exigeante, la production de fraises est confrontée à des coûts de production toujours plus élevés, ce qui fragilise la rentabilité. Devant la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, mais aussi de grêle ou de gel les dispositifs assurantiels n'apportent pas de réponses suffisantes. Pour ces productrices, il est indispensable d'être accompagnées dans leurs investissements d'adaptation (filets d'ombrage, solutions d'irrigation, équipements de protection…). Quant à l'élevage ovin de Pascaline Loquet, il illustre la difficulté majeure de la prédation. Déjà confrontée à des attaques de loup, l'éleveuse a dû investir dans des chiens de protection (patous).

Drôles d'indices…

Les visiteurs avaient ensuite rendez-vous à l'autre bout du département, à la limite de l'Yonne, pour se rendre au Gaec des Dochamps, à Saizy. Là, Ludovic, Benjamin Guyard et leur mère font tourner une exploitation de polyculture-élevage de 430 ha (dont 130 de cultures) avec 200 vêlages par an en charolaises. La commercialisation des animaux se fait en partie avec la Coop Sicarev et pour une autre partie, avec un privé en Label Rouge et IGP Charolais de Bourgogne. Ils pratiquent un peu d'engraissement de jeunes bovins et l'engraissement de toutes les femelles.

Les cultures se répartissent entre blé, orge, colza, tournesol et maïs. *« Pour cette dernière culture,* précise Benjamin Guyard, *non irriguée, sur un plateau calcaire, avec peu de réserve utile, je vous laisse imaginer ce que cela peut donner dans les conditions actuelles…»* Le contexte de sécheresse pousse déjà ces éleveurs à s'interroger sur la pertinence des indices de pousse de l'herbe basés sur des relevés satellitaires très discutés, qui déterminent l'intervention des assurances. *« La situation actuelle,* poursuit Ludovic Guyard, *rend incompréhensibles les indices de pousse qui ne correspondent pas à la réalité que nous constatons. Sur le fourrage, notre problème c'est que nous ne savons pas jusqu'à quand nous allons devoir nourrir alors que nous avons commencé début juillet. Nous avons un peu de stock mais si nous devons nourrir jusqu'en avril prochain, nous serons mal… »*

« Le climat va plus vite que l'administration »

Du côté des rendements, la catastrophe se profile pour les cultures de printemps. Celles d'automne s'en tirent mieux. Reste la question de la constitution de réserves d'eau. Pour Benjamin Guyard, la solution de retenues collinaires apparaît comme la plus adaptée à leur contexte. *« On va devoir le faire, parce que des années comme celle-ci vont être de plus en plus fréquentes. Si on avait la possibilité, dans toutes les exploitations, de sécuriser 8 ou 10 ha avec du maïs, du sorgho ou de la luzerne ce serait déjà pas mal. »* Malheureusement, les délais d'instruction des dossiers dans ce domaine, paraissent interminables, avec, de plus, le risque constant de se heurter à des oppositions de collectifs. Thomas Lemée, président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté le faisait remarquer : *« le climat va plus vite que l'administration. Il faut faire évoluer les choses sinon on ne sera pas au rendez-vous. »* Laurent Kompf rappelait néanmoins à ce sujet que *« la Loi d'urgence agricole qui vient d'être adoptée incite à la mise en place de stratégies de création de réserves d'eau à une échelle départementale, avec les agriculteurs mais aussi dans un objectif de partage de l'eau à des fins de sécurité civile. »*

La Préfète encourage le monde agricole à avancer sur ces retenues d'eau, persuadée que c'est en montrant que des projets se concrétisent, même au bout de plusieurs années d'instruction, qu'une dynamique s'enclenchera et vaincra les réticences des agriculteurs pour s'engager. Elle convenait aussi de la nécessité de réduire les délais d'instruction des dossiers pour assurer la viabilité des projets. *« On doit se prendre en main,* considère Cyrille Forest, *en s'appuyant sur la Loi d'urgence agricole. On peut très bien venir sur l'exploitation du Gaec Dochamps, avec le DDT, pour étudier la faisabilité du projet de retenue d'eau. »* Dehors, le paysage nivernais qui fait penser à l'Andalousie rend cette ambition plus que nécessaire.

Berty Robert

() La Préfète de la Nièvre a été nommée dans le Gard. Elle sera remplacée courant août par Victor Devouge.*

Paille : un manque cruel de transporteurs

Dans le contexte de manque actuel, pouvoir faire venir de la paille est une nécessité. Cette paille, elle existe, mais ce qui fait le plus défaut, ce sont les moyens pour la transporter. La FDSEA 58 est ainsi en contact avec des agriculteurs de la Marne qui pourraient fournir de la paille mais la difficulté est de trouver des transporteurs pour l'amener dans la Nièvre. *« Nous avons étendu nos recherches de transporteurs,* précise Chantal Pelletier, la présidente de la FDSEA 58, *y compris sur des départements limitrophes mais on ne trouve quasiment pas. On travaille sur cette opération depuis un mois, mais ça bloque toujours. »* Dans la Nièvre, on ne trouve que quatre sociétés de transports agréées pour le transport de paille. Une urgence que la Préfète s'est engagée à faire remonter au national.



// FDSEA-JA

89

Crise agricole : unir les acteurs pour obtenir des décisions rapides

Les premiers résultats de la campagne 2026 confirment une dégradation sans précédent de la situation économique des exploitations agricoles. Face à l'effondrement des rendements, à des trésoreries exsangues et à des aléas climatiques de plus en plus fréquents, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont réuni l'ensemble des partenaires agricoles et les services de l'État. Un objectif : faire entendre la réalité du terrain et exiger des décisions rapides, pragmatiques et adaptées.

« *La campagne agricole confirme malheureusement ce que nous redoutions depuis plusieurs mois : la situation économique de nos exploitations continue de se dégrader. Les premiers bilans des moissons font apparaître des rendements très inférieurs aux attentes, tandis que les charges d'exploitation demeurent à des niveaux particulièrement élevés. Les premières perspectives pour les vendanges s'annoncent également préoccupantes* », déclaraient Charles Baracco, président de la FDSEA et Antoine Vax, président des JA de l'Yonne, dans la salle des fêtes de Venouse, ce 28 juillet. Cette « cellule de crise » déclenchée par les deux syndicats agricoles est une première, qui a vocation à mettre tous les acteurs agricoles autour de la table pour « *faire un constat de l'ampleur de la crise qui, au-delà d'être ponctuelle, devient plutôt structurelle. Elle est marquée de manière hétérogène sur le département, mais elle touche toutes les exploitations agricoles et toutes les filières. La présence des partenaires agricoles (Groupama, Crédit Agricole, Chambre d'agriculture, Cerfrance, MSA, concessionnaires, coopératives animales et de grandes cultures), à nos côtés, est essentielle pour que l'État mesure pleinement la gravité de la situation économique des exploitations agricoles en zones intermédiaires. Ensemble, nous avons démontré que nos chefs d'exploitation sont confrontés à une accumulation de difficultés : baisse des rendements, trésoreries sous tension, aléas climatiques à répétition et manque de visibilité. Face à cette réalité, il est indispensable que les pouvoirs publics fassent preuve de réactivité dans leurs prises de décision et privilégient le bon sens plutôt qu'une application rigide des règles, particulièrement au vu des conditions météorologiques exceptionnelles de 2026* ». Avant de laisser libre cours aux échanges, Yves Erfort, agriculteur en polyculture élevage, a témoigné de toutes les difficultés qu'il a dû subir au cours de son activité. Positionnée entre la forêt de Pontigny et de Saint-Germain-des-Prés, son exploitation agricole témoigne de « *l'augmentation du nombre de sangliers. À ce jour, entre l'importance des dégâts de sangliers, les prairies touchées par la chaleur, les problématiques d'ergot et les désherbages impossibles à réaliser, c'est difficile de voir l'avenir d'un bon œil. Je vous assure que je ne sortirai pas la moissonneuse-batteuse pour récolter les tournesols* ». Parmi les organismes invités, seul le Conseil régional n'a pas répondu présent. Pour autant les coopératives de grandes cultures, représentées par Walter Huré, président de la coopérative 110 Bourgogne et Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae ont souhaité prendre la parole pour faire état de « *très mauvais rendements auprès de nos coopérateurs* ». « *La faible réserve hydrique de certains sols et l'état d'avancement des cultures auront forcément eu un impact non négligeable sur les moissons de cette campagne* », constate les deux élus. Face à l'augmentation des charges et à de « *mauvais résultats affichés dans les fermes, nous sommes inquiets de savoir comment les accompagner au mieux* ». Du côté des débouchés, les élus observent « *un ralentissement des marchés prémiums* » et sont donc toute ouïe pour la suite des discussions. Pour autant, ils conviennent que l'arrêté sur la restriction des activités agricoles s'inclut dans le « *bon sens paysan* ». « *Nous aurions seulement aimé être prévenus à l'avance pour pouvoir anticiper cette adaptation des horaires. C'est une première pour nous de fermer les silos l'après-midi. On a dû doubler les équipes pour assurer la récolte le matin et le soir* », attestent-ils. Pour eux : « *les services de l'État devront s'adapter aux aléas climatiques* ». Arnaud Delestre, président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne rappelle tout de même que « *c'était une première et que des réunions seront assurées dans le courant de l'automne pour anticiper de potentielles autres périodes caniculaires* ».

« Prendre conscience que nos fermes de zones intermédiaires sont en faillite silencieuse »

Maxime Boucher, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne revient également sur la « *nécessité de déroger à l'implantation des CIPAN, nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir implanter les colzas, ce n'est pas pour engager des charges qui répondent à un besoin réglementaire. Si on veut que ces couverts soient agronomiques, il faut semer intelligemment, et aujourd'hui la météo ne le permet pas* ». En écoutant attentivement, la DDT de l'Yonne prend note. Du côté de l'élevage, le constat n'est pas non plus glorieux. D'après Frédéric Blin, représentant d'Alysé et éleveur en Puisaye, « *le maïs grain, récolté récemment, ne possède aucune valeur alimentaire, ni énergétique. En fourrage herbager, nous avons 30 % de moins de rendements initialement prévus. Cette difficulté s'ajoute à l'augmentation du prix de l'aliment relevé par des collègues éleveurs* », commente-t-il. À ses côtés, Céline Zanella, directrice de la coopérative Alysé, annonce qu'en élevage laitier, « *nous distinguons une perte de 15 % de lactation en bâtiment ventilé et une perte de 30 % de lactation en bâtiment non ventilé* ». Toutefois, à cette heure-ci, la directrice de la coopérative « *n'observe pas de surmortalité en élevage. Je pense qu'après coup, cela va se ressentir, notamment à travers des avortements* ». La piètre quantité de maïs et la faible pousse de l'herbe sont également impactées par la faune sauvage. « *J'ai observé des problèmes de gibier XXL : des éleveurs sont saturés par les dégâts de sangliers et de cervidés* ». Laurent Bonin, représentant la coopérative Sicarev, informe toutefois, que malgré la baisse vertigineuse du prix du broutard, « *il ne faut pas les vendre maintenant et attendre une remontée des prix* ». En viticulture, le constat n'est pas rassurant non plus. « *Fin mars, le Préfet s'était déplacé auprès de viticulteurs ayant été impactés par le gel. Aujourd'hui, on constate des grillures sur certaines vignes. Sans eau, la vigne est bloquée* », annonce Arnaud Delestre. Pour eux, « *nous espérons que la pluie arrivera pour que les grappes grossissent* ».

À l'automne, une seconde réunion sera prévue pour réaliser « *un retour d'expériences et en mai, les acteurs agricoles souhaitent réaliser une réunion préparatoire afin d'agir rapidement* ».

Charlotte Sauvignac

// COUVERTS VÉGÉTAUX

21

Aucun intérêt à semer

Le secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or pousse un coup de gueule sur l'obligation de semer des couverts végétaux dans ce contexte climatique et économique.

Plus de trois semaines après leur demande, la FDSEA et les JA de Côte-d'Or n'avaient toujours pas la moindre réponse jeudi dernier. Les services de l'État tardaient effectivement à accorder, ou non, une dérogation sur les couverts végétaux à semer en interculture. Clément Babouillard, président de la commission « *productions végétales* » et secrétaire général de la FDSEA, lui, avait déjà pris sa propre décision : « *Je n'attends pas, je ne vais rien acheter et rien semer cette année. Ce serait une ineptie économique et écologique de faire autrement. Rien ne lèvera dans de telles conditions météo. Et même si ce n'est pas le cas, ces couverts ne donneront quasiment rien. Il y a assez de problèmes beaucoup plus urgents à régler aujourd'hui sur nos fermes avec cette campagne inédite* ». L'agriculteur d'Ampilly-les-Bordes évalue à 100 euros/ha le coût de l'implantation de couverts : « *le passage d'un tracteur et d'un semoir, c'est entre 50 et 60 euros/ha. Les semences, c'est au moins 40 euros/ha. Il y faudra ajouter des frais supplémentaires si une destruction est nécessaire… Compte tenu de l'état de nos trésoreries, ce n'est vraiment pas le moment de semer de tels couverts ! Ce serait aussi un non-sens écologique que de sortir des machines et utiliser du carburant, non ?* ».

« Arrêter de faire n'importe quoi »

Clément Babouillard invite ses homologues à en faire autant : « *le mot d'ordre syndical est de ne pas semer. Bien sûr, ceux qui souhaitent le faire sont libres de leurs actions, je pense notamment aux éleveurs qui seraient prêts à tenter de récolter de la camelote pour leurs animaux, il n'y a bien sûr pas de problèmes, bien au contraire. Le message que je souhaite passer s'adresse à ceux qui ne voient aucun intérêt dans ces couverts* ». Le Côte-d'orien assure que le réseau syndical sera présent au moindre contrôle de l'administration : « *nous serons là pour mettre la pression. Ces rendez-vous, s'il y en a, risquent de très mal se passer. À un moment donné, il faut arrêter de faire n'importe quoi. Semer des couverts dans de telles conditions, cela n'a pas de sens. L'urgence est ailleurs* ». Clément Babouillard assume à 100 % sa position : « *j'engage ma propre responsabilité. Et je suis persuadé qu'une désobéissance collective est à même de remettre en question le système dans lequel on évolue* ». Nous profitons de cet échange du 23 juillet pour questionner le secrétaire général de la FDSEA sur la loi d'urgence agricole. « *Elle a été votée et j'y vois un bon signal pour la profession, même si cela ne va pas changer grand-chose pour notre département. Il y a encore des députés capables d'avoir du bon sens. Si l'on ne produit pas sur notre territoire, forcément, à un moment ou un autre, on importe. Merci à la très grande majorité des élus des droites d'être allés dans notre direction* ».

AG



Clément Babouillard a pris sa décision : il ne sèmera aucun couvert sur son exploitation, et espère que ses homologues en feront tout autant.

89 58 21

DÉPARTEMENTS

// RÉUNIONS MOISSONS

89

Des récoltes sous tension

Les céréaliers du Sénonais se sont retrouvés, lundi 20 juillet à Domats, pour le début des réunions moissons organisées par la FDSEA de l'Yonne.

Charles Baracco, nouvellement élu président de la FDSEA de l'Yonne prend la température, lundi 20 juillet à Domats. Dans un contexte où *« l'augmentation des départs en retraite est prégnante et n'est pas forcément compensée par l'installation de jeunes, nous devons nous fédérer et faire front uni face aux difficultés que rencontre la profession agricole »*, manifestait-il. Face à lui, plus d'une vingtaine de céréaliers du Sénonais témoignent de la déception qu'ils ressentent face aux résultats après moissons. La canicule, cumulée à la sécheresse *« a eu un fort impact sur les cultures »*, expriment-ils. Devant les résultats annoncés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre de l'enquête récolte, les céréaliers parlent de *« moyennes hautes face à la réalité des campagnes »*. En blé tendre d'hiver, la moyenne de rendements annoncée par l'enquête est de 73,8 q/ha (Basse Yonne), 77,6 q/ha (Champagne Crayeuse) et de 80,5 q/ha (Gâtinais)(1). L'un d'entre eux souffle. *« Les premiers blés étaient bien. À cause de la sécheresse, les blés les plus précoces ont cramé »*, argue-t-il. À ses côtés un autre céréalier pointe du doigt *« l'énorme effet variétal remarqué. Certaines variétés s'en sont super bien sorties et étaient beaucoup plus résistantes »*. Pour autant, ce n'est pas la culture la plus impactée : les parcelles d'orge d'hiver, elles, manquaient d'épis à certains endroits. *« Nous sommes bien au-dessous de la moyenne quinquennale »*, commente l'un d'entre eux. La moyenne de rendements table à 74,6 q/ha (Basse Yonne), 63,2 q/ha (Champagne Crayeuse) et 70,1 q/ha (Gâtinais). Bien heureusement, le colza, a quant à lui, gagné en quantité avec une moyenne de rendements à 35,2 q/ha (Basse Yonne), 34 q/ha (Champagne Crayeuse) et 35,5 q/ha (Gâtinais). *« On considère que c'est la culture qui a le mieux résisté à la sécheresse et à la canicule. C'est une année assez moyenne pour le coup et on ne va pas s'en plaindre! »*, emploient-ils.



Ce lundi 20 juillet signait le début des réunions moissons organisées par la FDSEA de l'Yonne.

Le bon sens paysan

Suite à l'arrêté publié par le Préfet sur l'interdiction de moissonner l'après-midi, nombre d'entre eux ont dû adapter leurs horaires de travail. Pour autant, les agriculteurs reconnaissent *« l'utilité de cet arrêté. Il faut que l'on garde le bon sens paysan. Ne pas couper sous 45 °C, cela paraît logique »*. Frontaliers du Loiret et de l'Aube, certains d'entre eux témoignent de *« la frustration de voir leurs voisins continuer à moissonner. Nous demandons que tout le monde soit logé à la même enseigne. Il existe un manque de cohésion nationale »*. Charles Baracco et son équipe ajoutent que cette situation risque de se répéter dans les années à venir. Pour ce faire, *« nous comptons travailler avec les services de l'État et de la Préfecture pour réaliser un arrêté, utile pour les prochaines années, qui sortira dès lors que nous passerons en canicule rouge. Nous avons donc besoin de vos retours pour agir »*. À l'écoute, les céréaliers avouent que les *« charges salariales commencent à peser sur les exploitations. Les bas revenus que nous récoltons depuis trois années ne peuvent pas suivre avec des salaires doublés par le travail de nuit. Il faut augmenter le ratio heure pour que cela soit rentable »*.

Loi d'urgence agricole

Beaucoup d'entre eux attendaient après cette loi et notamment si *« l'Anses pouvait réautoriser l'acétamipride sur noisette et la flupyradifurone sur pommes, noisettes et cerises et en enrobage, sur betteraves »*. Les betteraviers disent même *« que leur filière a été sacrifiée. Ce n'est pas la jaunisse qui va mettre fin à la filière. Les charges de la betterave commencent sérieusement à peser sur nos exploitations »*. *« Ce soir, on verra si on continue ou si on arrête les betteraves »*, annonçaient-ils. D'autant plus, qu'avant *« le fer de lance de cette loi était l'usage de l'acétamipride sur betteraves »*. Pour autant, Damien Brayotel et Charles Baracco compensent en annonçant que cette loi peut toutefois *« améliorer les process de l'Anses pour limiter les distorsions de concurrence intra-Union Européenne. Cela signifie que si certains pays européens utilisent de nouveaux produits phytosanitaires autorisés dans leurs pays, on pourra faire de même. La seule chose qui peut bloquer, c'est si l'Anses refuse spécifiquement »*. À cela s'ajoute, l'amélioration de la transparence sur les produits vendus en supermarchés et notamment sur les produits transformés. *« C'est une grosse avancée, cela permet au consommateur et au grand public d'être informé et de faire son choix consciemment »*, commente la FDSEA.

Charlotte Sauvignac

(1) Les chiffres annoncés sont issus de l'actualisation de l'enquête récolte du 23/07/2026 organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

// ÉLEVAGE

21

« La paille, il faut s'y prendre très tôt »

Nous nous sommes rendus dans un important élevage de bovins en Côte-d'Or pour aborder la problématique paille avec les éleveurs concernés.

L'hiver dernier, le Gaec Les Perchottes a compté jusqu'à 1 250 bovins de toutes catégories, 80 % en Charolais et le reste en Blonde d'Aquitaine. De passage près de Semur-en-Auxois, nous faisons un détour par le village de Lantilly pour aller rendre visite à Fabien et Arnaud Bernard, deux des trois associés de la structure avec Jean-Luc, leur père. Nous *« zigzaguons »* entre les 17 bâtiments de la ferme pour trouver Fabien Bernard, 42 ans, responsable du cheptel dépassant les 450 vaches. Celui-ci nous informe que les besoins annuels en paille approchent les 2 000 tonnes : *« nous exploitons 200 ha de grandes cultures, cela ne suffit donc pas pour couvrir nos besoins. Nous avons l'habitude de nous approvisionner à l'extérieur, cela a été encore le cas cette année »*. À notre plus grande surprise, l'homme de 42 ans n'a rencontré aucun problème dans sa démarche : *« nous avions réservé autour du 15 février. Oui, la paille, il faut s'y prendre très tôt, même parfois un an avant! En allant presser cet été, nous avons déjà passé le message aux céréaliers pour la prochaine campagne. Nous travaillons assez régulièrement avec cinq ou six producteurs dans un rayon de 50 km autour de chez nous mais cela ne change rien : il faut garder le contact avec eux et que les choses soient claires depuis le début. Si nous tardons de trop, le risque, surtout dans une année comme celle-ci, est de voir quelqu'un passer avant nous. C'est comme ça… »*.



Fabien Bernard, devant un bâtiment rempli de 3 000 bottes.

Pas si mauvais

Notre deuxième grande surprise vient des rendements de paille énoncés par notre interlocuteur : *« en orges d'hiver et de printemps, cela a été très décevant, entre 1,2 à 1,8 t/ha. Cela représente parfois trois bottes par hectare. En revanche, en blé, en triticale et en avoine, il y a eu de la paille, même un peu plus que l'an passé, avec des rendements qui ont même atteint 6 t/ha dans certaines parcelles. Non, franchement, dans notre cas, nous n'avons pas rencontré de problèmes cette année. La météo a même été propice pour les travaux et les transports. Nous n'avons jamais arrêté la presse, nous n'avons jamais été contraints de faire des piles de bottes par crainte d'une averse… »*. Jamais deux sans trois : l'éleveur nous apprend une troisième chose étonnante : aucun euro ou presque n'a été déboursé pour s'approvisionner en paille. *« Oui enfin, aucun euro réel! Car cela nous a quand même beaucoup coûté… En fait, nous réalisons des échanges paille-fumier, c'est très pratique. Depuis cette année, il y a même eu des échanges paille-compost »*. Arnaud Bernard, rencontré dans son tracteur en train de déchaumer, nous en dit davantage sur ces échanges. *« Notre cheptel bovin génère environ 6 000 tonnes de fumier par an. Notre poulailler, lui, donne 225 tonnes. Nous avons donc du volume à échanger, sans pertuber nos propres amendements. La paille n'est pas gratuite pour autant car il y a une grosse masse de travail derrière ces échanges, avec notamment beaucoup de temps passé et de carburant consommé. Il faut transporter et emmener le fumier ou le compost en bout de champ. Nous allons nous-mêmes presser la paille avant de la ramener chez nous »*.

Des « *doses* » à revoir ?

Quand la paille se fait rare, les éleveurs *« doivent parfois se plier à certaines exigences »*. *« Nous comprenons parfaitement qu'un producteur céréalier ne peut pas laisser partir sa paille sans rien, cela appauvrirait son champ. Néanmoins, les équilibres entre paille et fumier seraient à notre avis à revoir. Dans notre cas, c'est une tonne de paille contre trois tonnes de fumier ou deux tonnes de compost. Cela nous est déjà arrivé d'épandre nous-mêmes dans le passé : dans ce cas, l'échange était à hauteur d'une tonne de paille contre une tonne de fumier »*. Arnaud Bernard évoque plus précisément l'échange paille-compost. *« C'est une nouvelle demande de cette année. Il est vrai que le compost présente plusieurs avantages par rapport au fumier. L'azote organique se libère plus lentement pour nourrir les plantes sans excès immédiat. La chaleur du compost détruit également les graines de mauvaises herbes. Le produit est aussi plus homogène et s'étale plus facilement »*.

AG



Arnaud Bernard, le frère de Fabien, en train de déchaumer.

// FÊTE DU CHAROLAIS

21

On se voit à Saulieu

Pierrick Tournier, président du canton JA de Saulieu-Liernais, donne rendez-vous pour la fête du Charolais les 21, 22 et 23 août.

Cela n'arrive pas souvent, c'est peut-être même une première : les JA de Saulieu-Liernais se joignent aux membres du comice agricole pour orchestrer la fête du charolais. Le groupe présidé par Pierrick Tournier se voit confier une mission bien précise : divertir les plus jeunes ! *« Nous pensons organiser, entre autres, des courses de tracteurs à pédales. Le réseau départemental JA va également nous prêter tous les petits jeux proposés lors des fêtes départementales de l'agriculture. Oui, il y aura de quoi s'amuser et passer de bons moments »*, informe Pierrick Tournier. Le jeune homme de 26 ans, en cours d'installation sur la ferme familiale à Liernais, est un grand habitué de la fête du charolais : *« c'est un rendez-vous incontournable pour le monde agricole dans notre secteur. J'y vais depuis tout petit… Mon plus beau souvenir ? Sans aucun doute l'édition de 2012, au cours de laquelle le national Charolais s'était tenu en parallèle du concours de boucherie. C'était grandiose, je me souviens très bien de ces concours XXL, c'était impressionnant »*. Exposer des animaux n'est en revanche arrivé que de très rares fois pour le Gaec de la Croix : *« une fois ou deux, je pense. Pour le faire, il faut avoir les bêtes à mettre en face et bien sûr, les préparer en amont. C'est donc en tant que visiteurs que nous y allons à chaque édition, les membres de ma famille et moi. Cette fois, nous allons participer un peu plus activement. C'est bien, j'espère que les animations JA permettront de contribuer à une nouvelle réussite de l'évènement, qui fête sa 75e édition ces 21, 22 et 23 août »*.

Finir le boulot

La fête du charolais, comme le rappelle Pierrick Tournier, est l'occasion pour les éleveurs d'échanger entre eux et de valoriser leurs animaux : *« il y en a besoin, en ce moment, car nous ne touchons pas terre entre l'abreuvement et affouragement des bovins depuis des semaines… Les stocks de fourrages diminuent chaque jour. Les cours en ferme, eux, baissent… J'espère que la météo sera redevenue un peu plus normale pour le concours »*. L'agriculteur du hameau de Cenfosse espère pouvoir semer son colza avant d'aller faire la fête à Saulieu : *« nous sortons généralement le semoir entre le 15 et le 20 août mais s'il ne pleut pas d'ici-là, nous ne prendrons pas le moindre risque. Dans le cas extrême, si les précipitations ne sont pas revenues au 15 septembre, nous tirerons une croix sur cette culture et repartirons sur des céréales d'hiver »*. Ne pas semer de colza serait une grande déception pour le Côte-d'orien : *« effectivement, les résultats sont bons depuis que nous avons commencé à en faire il y a quatre ans. Cette année encore, nous en avions mis dans des champs qui n'en avaient jamais reçu, et nous faisons 40 q/ha de moyenne. Le rendement aurait été encore plus intéressant s'il n'y avait pas eu de canicule, les grains sont effectivement tout petits cette année. Le colza a largement relevé la donne de nos moissons 2026, avec de l'avoine en partie détruite par les sangliers, un triticale décevant et un blé tout juste moyen »*.



Le président cantonal JA et son équipe proposeront plusieurs animations pour les enfants.

AG

// TEREOS CAPDÉSHY

89

La luzerne déshydratée reprend des forces dans le nord de l'Yonne

Mercredi 24 juin, Tereos et Capdéa ont fusionné. C'est au sein de la coopérative Tereos, que la commission Tereos Capdéshy, spécialisée sur les produits déshydratés voit le jour. Retour sur les évolutions et les axes majeurs de développement.

« Il y a un an, je sentais que vous doutiez des capacités de Capdéa à traverser une crise majeure dans la filière Luzerne. Nous vous faisions alors part de notre volonté de fusionner avec Tereos SCA. Depuis, la conjoncture agricole est toujours difficile et cela s'est même aggravé avec la guerre en Iran. L'azote flambe. Les trésoreries de nos fermes sont au plus bas. Les conséquences sur la récolte 2025 ont été des prix de vente faibles, avec des coûts importants provenant de France Luzerne pour des raisons de stockage extérieur. Nous savions que cette année 2025 serait encore compliquée et qu'elle ne permettrait qu'une rémunération de 60 € par tonne de luzerne. Rémunération bien insuffisante pour dégager une marge brute satisfaisante. Nous en avons bien conscience. C'est pourtant avec beaucoup d'espoir que je suis devant vous pour vous parler de notre avenir », déclarait Thierry Tissut, président de la commission Tereos CapDéshy, le 17 juin dernier, au Clos de Belair à Saint-Benoît-sur-Seine. Aujourd'hui, le marché de la luzerne est très avantageux. *« Nous sommes actuellement à + 30 € par tonne en granulés conventionnels et + 45 € par tonne en granulés bio par rapport à 2025. Gérard Clay, président de Tereos a annoncé lors de l'assemblée de la section grand est un prix compris entre 80 et 90 €/Tonnes pour la récolte 2026. Beaucoup de planteurs de luzerne produisent également des œillettes, qui sont des cultures de diversification apportant un très bon niveau de marge brute. Croisons les doigts pour cette année qui semble bien partie »*, annonce-t-il. En fusionnant avec Tereos, la nouvelle entité Tereos CapDéshy apporte un souffle nouveau aux productions déshydratées.



Pexels

Le 24 juin dernier, la coopérative Capdéa a intégré la coopérative Tereos sous la forme d'une commission.

Un nouveau départ pour les producteurs de luzerne

Après avoir terminé leurs assemblées générales, les deux coopératives agricoles ont annoncé officiellement que Capdéa sera intégrée à la coopérative Tereos. Tereos Capdeshy s'appuie donc sur un dispositif industriel solide, divisée en sept unités de déshydratation et sur le savoir-faire de 180 salariés. Cette fusion permet de faire de Tereos CapDéshy, l'unique opérateur à produire la gamme complète de luzerne déshydratée, du pellet aux extraits concentrés de luzerne. Pour Marc de Burghgrave, céréalier icaunais et membre de la commission Tereos Cap Déshy, cette fusion permet aux adhérents *« de poursuivre une diversification dans leurs rotations, notamment avec une culture qui nous permet de ne pas utiliser d'intrants »*. Céréalier en agriculture biologique au sein de la commune de Vaudeurs, Marc de Burghgrave représente les adhérents icaunais à la commission Tereos CapDéshy. Sur 900 hectares cultivés en agriculture biologique, 450 hectares sont cultivés par des agriculteurs icaunais. En agriculture conventionnelle, sur 2 900 hectares cultivés, 450 hectares sont produits par des agriculteurs de l'Yonne. L'administrateur icaunais se réjouit également des règles d'harmonisation mises en place lors de la fusion. *« En tant qu'adhérent à Capdéa, nous étions obligés de nous engager pendant cinq ans et d'investir 514 €/ha de capital social. Aujourd'hui, cela a changé. L'engagement sera sur trois ans avec seulement 120 €/ha de capital social. Le différentiel du capital social sera remboursé dans les années à venir (60 % (2026), 20 % (2027), 20 % (2028)) »*, commente-t-il. En fusionnant, Tereos Capdéshy devient un acteur majeur de la déshydratation ce qui permet *« de porter des projets de diversification. Nous allons poursuivre l'optimisation des surfaces de luzerne, la production de pulpes de betteraves, la production d'œillette et de paille »*. Pour les années à venir, Tereos Cap Déshy souhaite également développer la production de miscanthus, utilisé comme combustible au sein des chaudières.

Charlotte Sauvignac

// PROMOTION DE L'AGRICULTURE

21

Ciel, ça va être chouette

Les Jeunes agriculteurs de la Côte vont réaliser une fresque dans le cadre du Tour de France féminin.

Les femmes ont aussi leur Tour de France : l'édition 2026 se tient du 1er au 9 août avec, au programme, un contre-la-montre individuel organisé en Côte-d'Or entre Gevrey-Chambertin et Dijon. *« Nous profitons de l'occasion pour participer, nous aussi, à cet événement. Notre groupe JA va réaliser une fresque et tenir une buvette à Gevrey tout au long de la journée du mardi 4 août »*, annonce Clément Stoenel, président des Jeunes agriculteurs de la Côte, territoire allant du sud dijonnais jusqu'à Beaune.

50 mètres sur 25

Le responsable syndical aborde la fresque pour commencer : *« nous répondons à une sollicitation de la FNSEA, qui est partenaire de cette épreuve sportive. Nous avons choisi de la positionner au pied des lacets de Marsannay, sur une parcelle exploitée par Frédéric Biason, agriculteur à Fenay. Elle fera 1 250 m², il sera écrit « Agris de Côte-d'Or » avec trois symboles forts : une grappe de raisin, une vache et un épi de blé, pour illustrer la viticulture, l'élevage et les grandes cultures. Nous utiliserons des bottes de paille : certaines seront enrubannées avec des couleurs différentes, d'autres seront peintes. Des bannières avec le logo du Conseil départemental seront aussi utilisées, puisque Département se joint à nous dans cette action de promotion. La fresque sera terminée le 1er août, trois jours avant le passage du Tour »*.

À boire et à manger

Les Jeunes agriculteurs de la Côte proposeront en parallèle une buvette et une restauration place des Marronniers, à Gevrey. Seront à déguster : des frites de la Ferme de la sans Fonnaise, de la viande du Goût d'ici, du pain Dijon Céréales, de la bière produite à Gevrey (Independant house) ou encore des glaces de la Ferme de Labergement. Un double stand FDSEA-Anefa distribuera des t-shirts, des drapeaux et des chapeaux pour faire une belle *« ola »* au départ de la caravane. La promotion des métiers agricoles sera assurée avec des jeux pour petits et grands (game of bottes, jeu des senteurs, jeu *« une année à la ferme »*).

Venez nombreux !

Clément Stoenel et son équipe attendent un public nombreux, tout en sachant d'avance qu'il n'y aura pas autant de monde qu'en 2024, lors du Tour de France masculin : *« il y a deux ans, notre groupe JA venait tout juste de se créer, nous n'avions pas pu organiser quelque chose dans les temps… Cette nouvelle épreuve est l'occasion de nous rattraper. Mais, pour ne rien vous cacher, nous ne savons pas du tout à quoi nous attendre en ce qui concerne l'affluence… Le Tour de France féminin est beaucoup moins suivi médiatiquement. C'est un peu difficile de déterminer les quantités de nourriture à préparer ! Nous comptons néanmoins sur un maximum de personnes pour nous rendre visite et passer un bon moment tous ensemble. Un contre-la-montre individuel est toujours sympa, nous voyons des vélos tout au long de la course, contrairement à une épreuve classique »*.

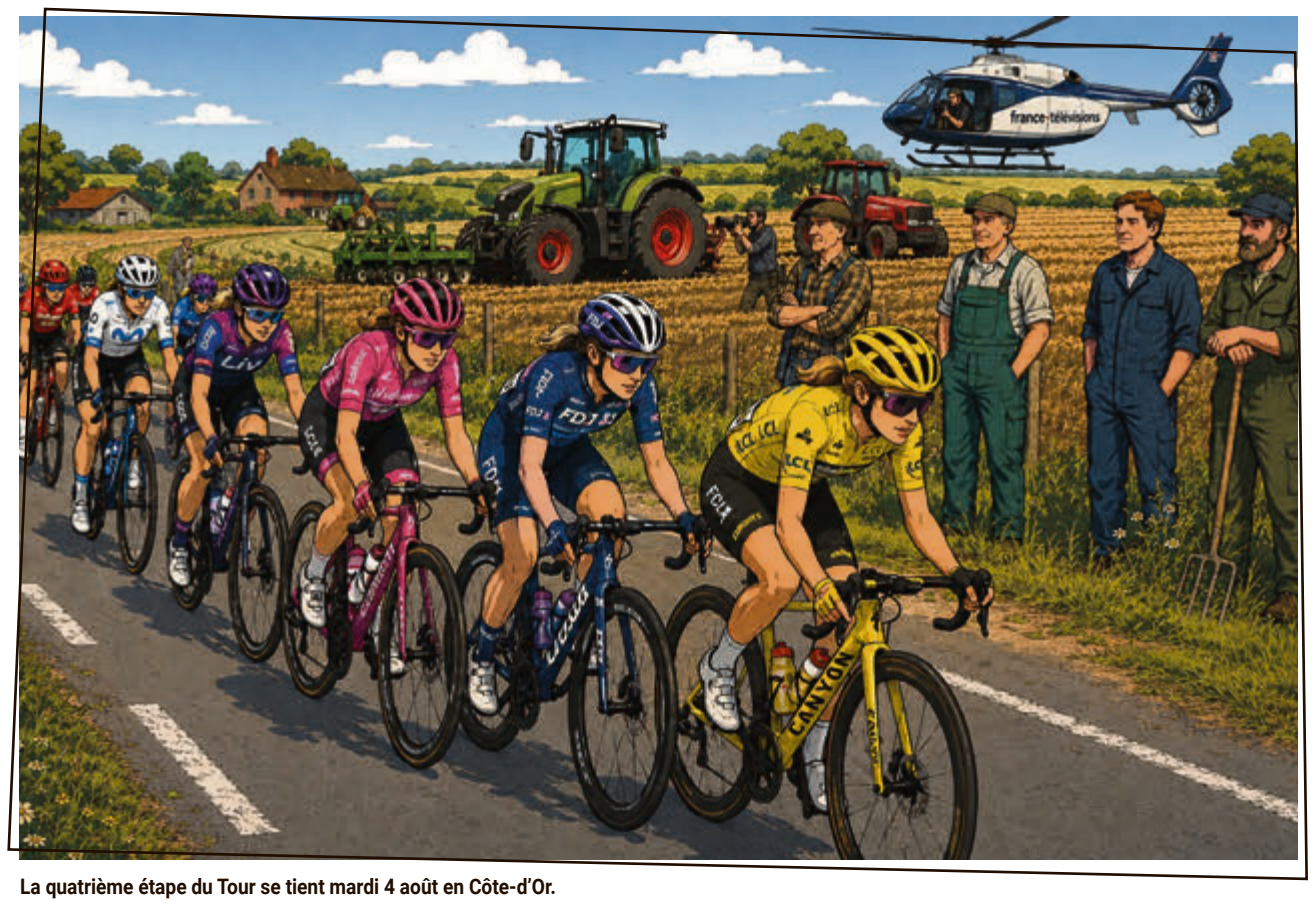


Image générée par IA

La quatrième étape du Tour se tient mardi 4 août en Côte-d'Or.

Horaires à retenir

La caravane partira de Gevrey-Chambertin à 12 h 35 et arrivera à Dijon à 13 h 10. La première coureuse s'élancera de Gevrey à 14 h 25, la dernière devrait franchir la ligne d'arrivée vers 17 h 45.

AG

// COUPE DU MONDE DE FOOT

21

Le meilleur des pronostiqueurs

Baptiste Guyot a remporté le jeu de pronostics que nous avons proposé sur notre page Facebook durant tout le mondial.

Comme s'il n'y avait pas assez de foot à la télé durant la coupe du monde, nous en avons *« rajouté une couche »* sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. Dix agriculteurs côte-d'oriens étaient invités à pronostiquer les résultats et buteurs à chaque match de l'équipe de France. À partir des huitièmes de finale, les moins bien classés étaient progressivement éliminés. Les trois derniers agriculteurs encore en course se nommaient Jérémy Rognon (Pothières), Baptiste Guyot (Diancey) et Gabin Léchenault (Foissy). Ces deux derniers, à égalité de points après le dernier match des Bleus, se sont départagés lors de la finale du mondial. Baptiste Guyot a eu le dernier mot en pronostiquant le match nul entre l'Espagne et l'Argentine à l'issue du temps réglementaire.

Pour « marquer le coup », nous venons de remettre une veste Terres de Bourgogne à cet éleveur ovin et bovin, coassocié du Gaec du Moulin de Jonchery.

Dommage !

Baptiste Guyot, à ses heures perdues, joue au foot au club de l'ASC Manlay, en troisième division départementale. Ce milieu de terrain était *« dégoûté »* de l'élimination des Bleus, comme tout bon supporter : *« il n'y a rien eu contre l'Espagne, quel gros flop ! Je n'ai toujours pas compris pourquoi ils n'ont pas réussi à jouer… Si nous avions affronté l'Argentine en finale, je suis persuadé que nous les aurions explosés. C'est vraiment dommage. Le lendemain de l'élimination, il ne fallait pas me parler ! »*. Ont participé à ce concours de pronostics, en plus des finalistes préalablement cités : Julien Gaunet, Alexandre Deroye, Gwenaël Ehret, Édouard Beurton, Antoine Duthu, Lilian Jannier et Loïc Verpeaux.



Une veste Terres de Bourgogne a été remise au lauréat du concours, histoire de marquer le coup.

Cap sur Arnay

Le jeune homme de 30 ans profite de l'occasion pour annoncer le concours ovin d'Arnay-le-Duc, organisé par le comice arnétois dont il fait partie : *« le rendez-vous est donné vendredi 28 août de 9 heures à 13 heures au foirail local. Nous espérons un maximum de monde même si le contexte n'est pas facile pour tout le monde. Il y aurait de l'herbe dans les prés, ce serait bien différent »*. L'éleveur détaille les difficultés : *« la sécheresse fait du mal partout. Pour nous, le travail matinal est beaucoup plus prenant que le pansage hivernal. Et une fois que le travail est réalisé, il faut recommencer dès le lendemain. D'ordinaire, cette période est un peu plus calme mais là, c'est tout l'inverse. Entre ça et la baisse des cours, ce n'est pas évident. Les prix de l'agneau ? Ils doivent être aux alentours de 8,50 euros/kg alors qu'ils étaient encore à 10,50 euros/kg il n'y a pas si longtemps »*.

AG

// FILIÈRE VIANDE

Un pilier de l'économie régionale

Des exploitations d'élevage aux entreprises de transformation, en passant par le transport ou la fabrication d'aliments, la filière viande constitue un maillon essentiel de l'économie régionale. Une étude menée par l'Insee et la Draaf dresse un état des lieux de son poids dans chacun des huit départements.



L'élevage constitue le socle de la filière viande en Bourgogne Franche-Comté, qui représente aujourd'hui 16 500 emplois dans la région.

Derrière chaque animal élevé en Bourgogne Franche-Comté se cache toute une chaîne d'activités qui contribue à faire vivre les territoires. L'élevage, bien sûr, mais aussi les abattoirs, les ateliers de transformation, les fabricants d'aliments pour animaux, les transporteurs ou encore les entreprises de négoce. Au total, la filière viande représente 7 200 établissements et 16 500 emplois dans la région. Elle génère également 516 millions d'euros de valeur ajoutée, selon une étude réalisée conjointement par l'Insee et la Draaf.

Sans surprise, la Saône-et-Loire occupe une place à part. À elle seule, elle concentre près de quatre emplois régionaux sur dix. Berceau de la race charolaise, le département bénéficie aussi de la présence de grands sites d'abattage et de transformation. La filière y représente près de 3 % de l'emploi total, un poids qui dépasse même les 6 % dans le Charolais.

L'élevage reste le socle

Autre département d'élevage, la Nièvre affiche un profil bien différent. Ici, près de neuf emplois de la filière sur dix sont directement liés aux exploitations agricoles. Cette forte spécialisation s'explique par l'importance du bassin allaitant charolais, partagé avec la Saône-et-Loire. L'étude souligne d'ailleurs que la valeur ajoutée provient principalement de l'activité d'élevage, fait relativement rare à l'échelle régionale.

En Côte-d'Or, la situation est plus équilibrée. Si l'élevage représente près des deux tiers des emplois de la filière, le département se distingue également par le poids du commerce entre professionnels et de la fabrication d'aliments pour animaux. Deux activités qui contribuent fortement à la richesse créée sur le territoire.

L'Yonne tournée vers la transformation

Dans l'Yonne, c'est l'industrie qui fait la différence. Le département se classe au deuxième rang régional pour les activités d'abattage et de transformation. Les filières avicole et bovine y occupent une place importante, avec plusieurs établissements industriels de premier plan. Cette spécialisation explique que près des deux tiers de la valeur ajoutée départementale de la filière proviennent de ces activités.

Le Doubs, le Jura et la Haute-Saône présentent un visage plus partagé entre élevage et transformation. Salaisons, abattoirs et coopératives y participent au dynamisme de la filière, tandis que le Territoire de Belfort, plus urbanisé, conserve une activité beaucoup plus modeste.

Un maillon essentiel des territoires ruraux

Au-delà des chiffres, cette photographie rappelle que la filière viande ne se résume pas aux seuls élevages. Chaque maillon, de la production à la commercialisation, participe au maintien de l'activité économique dans les territoires ruraux. Si les spécialisations diffèrent d'un département à l'autre, toutes contribuent à la valorisation des productions animales de Bourgogne-Franche-Comté et au maintien de milliers d'emplois.

D'après communiqué

// CERTIFICATION

Deux nouveaux produits sous signes de qualité en Bourgogne

Le Comité national des Indications géographiques protégées (IGP), Labels Rouges et spécialités traditionnelles garanties vient de reconnaître deux nouveaux produits bourguignons sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.

Les Signes d'identification de la qualité et de l'origine (Siqo) s'appliquent désormais à deux nouveaux produits issus de l'agriculture bourguignonne. Il s'agit du jambon persillé de Bourgogne, et des animaux jeunes de race charolaise sous Label Rouge. Le Comité national des Indications géographiques protégées (IGP) a approuvé la reconnaissance de la dénomination « jambon persillé de Bourgogne » en IGP. Porté par l'association du jambon persillé de Bourgogne, ce projet fédère autour de la démarche neuf fabricants artisanaux et industriels, ainsi que deux unions professionnelles des bouchers, charcutiers et traiteurs au sein d'une aire géographique recouvrant l'ensemble des départements de l'ancienne région Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), et le canton de Dole, dans le Jura. L'IGP reconnaît la réputation du produit et les caractéristiques particulières découlant d'un savoir-faire des fabricants, tel que la technique de moulage spécifique.

Le produit se caractérise par l'usage de vin blanc et de persil dans lequel les morceaux de viande de taille variable sont liés entre eux par un liant opaque.

Jeunes bovins de qualité supérieure

Par ailleurs, le Comité national des IGP a approuvé la reconnaissance en Label Rouge d'animaux jeunes de race charolaise. Porté par l'Organisme de gestion (ODG) Qualinéa, ce nouveau cahier des charges valorise une qualité supérieure et distingue des produits issus d'animaux élevés selon des critères stricts tels qu'une autonomie alimentaire supérieure à 80 %, une litière végétale obligatoire dans les bâtiments, une alimentation non-OGM, un chargement réduit, une durée de pâturage pour les animaux du troupeau reproducteur de plus de six mois, ou une maturation de la viande garantie.

D'après communiqué



Le Comité national des IGP a notamment rendu un avis favorable sur la reconnaissance en Label Rouge pour des jeunes bovins.

FRANCE

// CLIMAT

Incendies : 2026, l'été de tous les dangers

Spécialiste des incendies de végétation à l'Inrae Avignon, dans le Vaucluse, Julien Ruffault étudie l'évolution des régimes d'incendie sous l'effet du changement climatique. Alors que les incendies se multiplient depuis le printemps, le chercheur analyse les enseignements de cette année 2026, marquée par une saison particulièrement précoce et des feux d'une intensité inédite dans certains territoires jusqu'ici relativement épargnés.



J. Ruffault

Julien Ruffault, spécialiste des incendies de végétation à l'Inrae Avignon.

Avec près de 11 000 départs de feu et 115 000 hectares parcourus par les flammes depuis le début de l'année, 2026 constitue-t-elle un tournant ?

Julien Ruffault : *« Nous avions déjà eu un premier aperçu de ce tournant en 2022 ; l'année 2026 en est finalement un second rappel. Mais ce qui change cette année, c'est la précocité des incendies. Les trois vagues de chaleur successives depuis la fin du mois de mai ont préparé le terrain en desséchant très rapidement la végétation. Combinées à des températures élevées, à des vents soutenus et à un faible taux d'humidité, ces conditions augmentent fortement le risque d'incendie. À l'Inrae, notre zone d'étude concerne principalement le pourtour méditerranéen, mais nos modèles de prévision et nos travaux sur les effets du changement climatique montrent une augmentation importante du risque d'incendie dans les territoires de moyenne montagne, ainsi que dans le centre et le centre-ouest de la France, jusqu'ici moins exposés. Les incendies observés à Die (Drôme) ou dans le massif de Fontainebleau (Seine-et-Marne) illustrent cette évolution. Ils sont précurseurs de ce qui nous attend : des feux qui démarrent plus tôt dans la saison et se prolongent plus tard dans la saison et des événements extrêmes davantage fréquents ».*

Les forêts françaises sont-elles plus inflammables qu'il y a trente ans ?

J. R. : *« La plus grande vulnérabilité des forêts face au feu est avant tout liée aux effets du changement climatique. En revanche, nous sommes en mesure de montrer que les forêts de conifères sont davantage exposées au risque d'incendie que les forêts de feuillus. Mais l'essence des arbres est un critère qui importe surtout dans des conditions météorologiques « standards ». Lorsque les températures sont très élevées, que la végétation est fortement desséchée et que le vent souffle, les conditions météorologiques prennent largement le dessus sur les caractéristiques propres des peuplements forestiers ».*

Les paysages agricoles sont-ils efficaces pour freiner les incendies ?

J. R. : *« Les zones agricoles constituent des pare-feu naturels contre lesquels le feu peut venir buter. Elles offrent également des espaces sur lesquels les forces de lutte peuvent s'appuyer. Un terrain dégagé procure aux pompiers une meilleure visibilité et facilite leurs interventions. C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans la zone méditerranéenne, l'abandon des vignes constitue une véritable interrogation. Ces espaces deviennent des friches mal entretenues qui recréent des continuités de végétation, au sein desquelles le feu peut gagner en intensité et compliquer le travail des secours. Une autre réflexion concerne les interfaces entre la végétation et les zones habitées, où les départs de feu sont nombreux et dont l'aménagement est encadré par les plans locaux d'urbanisme. Le pastoralisme est également un atout, puisqu'il limite la quantité de végétation combustible au cœur des massifs et contribue à entretenir des espaces ouverts favorables à la prévention ».*

Outre cette gestion des paysages, comment les territoires peuvent-ils s'adapter à un risque d'incendie qui devient structurel ?

J. R. : *« La prévention joue un rôle majeur. La réalisation d'une carte nationale est en cours avec l'Office national des forêts. Son objectif est de quantifier et de localiser le risque d'incendie. Les communes pourront s'appuyer sur cet outil pour élaborer leurs documents d'urbanisme et leurs plans de prévention des incendies de forêt. Nous devons également mieux préparer les populations en développant une véritable culture du risque. Ce travail a déjà commencé en 2022 avec la création de la météo des forêts à l'échelle nationale. L'enjeu est désormais d'accompagner les territoires afin qu'ils intègrent durablement ce risque dans leur manière d'aménager les espaces, de gérer les massifs et de sensibiliser les habitants ».*

Propos recueillis par Léa Rochon



T. Pietrucci/SDIS26

Combinées à des températures élevées, à des vents soutenus et à un faible taux d'humidité, ces conditions augmentent fortement le risque d'incendie.

Quand la solidarité agricole se mobilise // INCENDIES

Ils ont quitté leurs habitations pour rejoindre les secours, attelé un déchaumeur ou rempli une tonne à eau. De la Loire à la Creuse en passant par l'Isère, trois agriculteurs racontent leur mobilisation face à des départs de feu qui ont marqué leur territoire, rappelant l'importance croissante du monde agricole dans la lutte contre les incendies.

Le 27 juin, un feu de végétation a ravagé huit hectares de parcelles exploitées par le lycée agricole Roanne Chervé Noirétable, situé à Perreux, dans la Loire. Responsable d'élevage, Cédric Feugère a assisté à toute la scène. *« Nous n'étions pas forcément habitués à ce genre d'événement. D'autant plus qu'au même moment, les pompiers étaient déjà fortement mobilisés sur les incendies qui se déroulaient à Saint-Just-la-Pendue »*, raconte-t-il. L'arrivée de plusieurs tonnes à lisier remplies d'eau et de déchaumeurs a permis de maîtriser le feu, sans qu'aucune maison n'ait été touchée. Depuis cet épisode, les agriculteurs de la commune ont créé un groupe WhatsApp afin d'être immédiatement alertés lorsqu'un départ de feu est signalé. *« Nous avons déjà été sollicités à trois reprises depuis, dont une fois après un orage qui avait fait tomber des arbres sur la route »*, affirme-t-il.

À plus de cent kilomètres, en Isère, Julien Milliat a lui aussi été confronté à un départ de feu. Le 14 juillet, en fin de journée, une moissonneuse-batteuse s'est embrasée sur les hauteurs de Val-de-Virieu, déclenchant un important panache de fumée noire. *« Un voisin m'a appelé. Je suis immédiatement parti chercher un déchaumeur pour essayer de contenir le feu »*, raconte l'éleveur. Heureusement, le vent était faible ce jour-là. Ce qui n'empêche pas l'agriculteur de rester lucide : *« Nous ne sommes jamais vraiment préparés à ce genre d'évènement. Même si nous avons un extincteur sur nos machines, encore faut-il avoir le temps de le décrocher ».*

Un rôle essentiel

Entre le 10 et le 13 juillet, deux incendies d'une ampleur exceptionnelle ont également frappé le nord-est de la Creuse, à Toulx-Sainte-Croix puis à Évaux-les-Bains, où près de 70 hectares sont partis en fumée. Installé à Gouzon, à quelques kilomètres du premier sinistre, Cyril Pailloux a immédiatement répondu à l'appel des secours. *« En ce moment, nous sommes un peu sur le pied de guerre. Ma tonne à lisier d'une capacité de 12 000 litres est toujours pleine d'eau et déjà attelée au tracteur pour pouvoir partir le plus vite possible »*, confie l'éleveur. Près de quarante agriculteurs ont rejoint les sapeurs-pompiers afin de ravitailler les secours et participer à la lutte contre les flammes. *« Je suis parti de chez moi à 19 heures et je ne suis rentré qu'à 5 heures le lendemain matin »*, détaille-t-il. S'il se dit heureux d'avoir pu apporter son aide, Cyril Pailloux est convaincu que le monde agricole joue un rôle essentiel. *« S'il n'y avait pas eu les agriculteurs, le village aurait très certainement brûlé. »* L'éleveur estime toutefois que cette mobilisation pourrait être encore mieux organisée. Selon lui, davantage de tonnes à eau devraient être prêtes à intervenir rapidement. *« Avec le relief, il m'a fallu tout de même 45 minutes pour rejoindre le secteur de l'incendie ».* Il évoque également le coût de ces interventions : de nombreux litres de GNR consommés et un pneu sectionné sur le trajet. Sans esprit de revendication, Cyril Pailloux appelle surtout à renforcer la coordination entre le monde agricole et les services de secours. Une volonté qui se traduit déjà sur le terrain creusois : le 19 juin, une convention a été signée entre le Sdis 23, la Chambre d'agriculture, la préfecture et le conseil départemental afin de mieux organiser les échanges et les interventions en cas d'incendie se manifestant sur le territoire.



Mairie Perreux

Le 27 juin, un feu de végétation a parcouru huit hectares sur les parcelles du lycée agricole Roanne Chervé Noirétable (Loire). Déchaumeurs, tracteurs et tonnes à eau d'agriculteurs sont rapidement intervenus en soutien aux pompiers.

Léa Rochon

ÉLEVAGE

// INNOVATIONS

Deux solutions challengées chez Agronov

Le pôle régional d'innovation en agroécologie a réuni récemment un Comité d'experts élevage afin d'évaluer des solutions technologiques novatrices.

Régulièrement, le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov soumet à un groupe d'experts des solutions technologiques imaginées par des entrepreneurs novateurs. Charge à ces derniers de convaincre un auditoire composé d'éleveurs, de conseillers techniques, d'acteurs de l'écosystème agricole, de représentants d'instituts techniques, de coopératives ou même de la MSA. Ces comités sont un véritable espace d'échanges et d'évaluation qui peuvent déboucher sur la présentation de solutions innovantes aux professionnels de la filière. La dernière réunion de ce comité d'expert était consacrée à l'élevage et s'est tenue à Bretenière, près de Dijon, début juillet. Parmi les projets présentés, nous en évoquerons deux :

– Greenphage SAS : créée en 2017 et basée à Montpellier, cette structure conçoit des solutions antibactériennes de précision à base de bactériophages, des virus qui infectent les bactéries. Ses cibles sont les bactéries pathogènes sur les animaux, ou portées par les animaux et dangereuses pour l'homme. Le produit proposé se mélange avec de l'eau. Pour Guillaume Ribes, ingénieur technico-commercial de l'entreprise, la solution de désinfection Greenphage présente l'intérêt de préserver le microbiote des animaux traités (les micro-organismes qui sont dans leur système digestif notamment). *« Le traitement,* précise Guillaume Ribes, *est à la fois très économique et très sélectif : un litre suffit pour traiter 200 bovins, ou 80 000 volailles. Il ne s'agit pas d'un produit vétérinaire, on s'intéresse à l'écologie globale de l'élevage. »* L'entreprise recherche actuellement des fermes pilotes pour l'accompagner dans le développement de cette solution. Greenphage peut déjà revendiquer le développement de trois solutions antibactériennes commercialisées mais qui concernent la bactériose du melon, le traitement contre les escherichia coli dans les eaux usées et contre ces mêmes bactéries dans les infections urinaires. Sur la solution qu'elle présentait à Agronov, il reste encore à définir les bactéries cibles des différents élevages, à construire une collection de bactéries pathogènes cibles et une collection de bactériophages naturels actifs contre ces bactéries. D'où l'importance de s'appuyer sur des élevages partenaires, notamment pour y conduire des essais. Mais tout cela doit aussi passer par une évolution réglementaire permettant l'introduction de bactériophages dans les aliments pour animaux. Le projet Greenphage apparaît prometteur mais il n'apporte pas de réponse sur la partie virale, pour laquelle le vaccin reste incontournable. La solution Greenphage pourrait néanmoins se révéler intéressante pour le traitement des carcasses ou sur la qualité de l'eau d'abreuvement. Sur les bovins, la boiterie pourrait être une cible prioritaire pour ce type de traitement.

– Démétech : cette société a mis au point un tunnel de germination hydroponique (technique qui consiste à faire germer des graines dans un environnement contrôlé sans terre, utilisant plutôt un substrat inerte.) L'objectif étant d'accroître l'autonomie fourragère des élevages. Le tunnel, long de 32 mètres s'organise sur 4 étages et 6 mètres de large. Il faut compter un investissement de 500 000 euros pour une production quotidienne de fourrage de plus de 1,2 t. Une installation de ce type est actuellement testée dans une ferme du Jura, à Montrond. Stéphane Rousseau, le directeur de Démétech estime que, pour le Gaec laitier qui teste l'équipement, la production de lait a crû de 28 % entre 2025 et 2026, grâce à ce dispositif *« qui permet de pallier les aléas climatiques. »* Face à cette innovation, les experts rassemblés par Agronov se sont interrogés sur l'intérêt économique de la solution, comparé à l'achat d'aliment. De son côté Démétech recherche d'autres agriculteurs afin d'élargir ses retours d'expérience et valider ou invalider certains choix techniques. Si cette solution présente indéniablement de l'intérêt, alors que les éleveurs s'interrogent sur leurs capacités à produire suffisamment de fourrage à l'avenir, elle comporte encore beaucoup de paramètres à affiner pour démontrer toute sa pertinence, notamment économique.



Lors de la réunion du comité d'experts élevage d'Agronov, début juillet à Bretenière.

Berty Robert

// TECHNIQUE

58 Éleveurs nivernais, découvrez Ferm'Inov

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose aux éleveurs du département un voyage en Saône-et-Loire afin de découvrir Ferm'Inov, la ferme expérimentale de Jalogny. Il aura lieu fin septembre mais vous pouvez déjà vous inscrire.

Renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations : c'est tout l'objet du voyage proposé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre aux éleveurs du département, en partenariat avec Groupama. Il permettra aux participants de découvrir Ferm'Inov, la ferme expérimentale située en Saône-et-Loire, à Jalogny, près de Mâcon. Ce voyage est programmé pour le mercredi 30 septembre mais vous pouvez déjà vous y inscrire en scannant le QR code accompagnant cet article.

Chacun pourra, sur ce site qui expérimente et explore de nombreuses pistes, échanger sur les solutions possibles afin d'augmenter l'autonomie de sons exploitation et la rendre plus apte à absorber les aléas climatiques ou économiques. La matinée sera consacrée à la présentation de l'exploitation Ferm'Inov et à ses activités.

Un focus sera fait sur un essai système et sur la double période de vêlages. Après un repas pris sur place, l'après-midi offrira l'occasion de participer à des rencontres, portant sur plusieurs thèmes tels que la diversification des ressources fourragère avec le sorgho, ou les manières de gagner en autonomie sur la ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Attention, la réservation pour participer au voyage est obligatoire et doit être faite avant le 1er septembre. Un transport collectif pourra être organisé en fonction du nombre d'inscrits.



Ferm'Inov est une exploitation expérimentale de Saône-et-Loire qui permet de trouver des pistes intéressantes en matière d'autonomie.

// EN SAVOIR +

Berty Robert

// EN BREF

Vétérinaires Un décret encadre les délégations d'actes aux salariés et étudiants

Dans le cadre de l'application de la loi d'orientation agricole promulguée en mars 2025, le ministère de l'Agriculture a fait paraître au Journal officiel, le 28 juillet, un décret encadrant la délégation de certains actes vétérinaires. Il s'agit d'actes de médecine et de chirurgie, que les praticiens peuvent déléguer à des salariés non vétérinaires (auxiliaires spécialisés vétérinaires, ASV) ou à des *« élèves vétérinaires salariés d'un établissement de soins vétérinaires »*. Le texte vient *« légaliser et encadrer une évolution des pratiques déjà engagée »*, rappelle l'exécutif dans le compte-rendu du Conseil des ministres du 27 juillet. Rappelant l'existence de *« tensions fortes sur le maillage vétérinaire »*, le décret vise à *« optimiser l'organisation du travail dans les établissements de soins vétérinaires »*. Dans le détail, la délégation devra s'effectuer *« en présence d'au moins un des vétérinaires exerçant dans l'établissement »*. Pour devenir *« délégataires certifiés »*, les ASV devront suivre une formation obligatoire dans un centre habilité par le ministère de l'Agriculture, et obtenir un *« certificat complémentaire de compétences »*. Les ASV réalisant déjà ces actes seront dispensés de la formation (clause d'antériorité). Enfin, le Conseil national de l'ordre des vétérinaires devra tenir une liste des délégataires certifiés.

Lait/tunnels de prix Les organisations de producteurs ne sont pas convaincues

Une semaine après l'adoption, dans la loi d'urgence agricole, d'une ouverture possible du principe de tunnel de prix à de nouvelles filières, les organisations de producteurs de lait de France OP Lait craignent, dans un communiqué paru le 27 juillet, que cette disposition, qui doit préalablement être activée par le gouvernement, ne transforme l'indicateur interprofessionnel *« en prix plancher, voire en prix administré »*, et *« fragilise la liberté de négociation des organisations de producteurs (OP) et de leurs associations »*. Pour Loïc Adam, président de France OP Lait, cité dans le communiqué, *« les indicateurs interprofessionnels (...) ne doivent pas se substituer à la négociation des OP »*. France OP Lait considère par ailleurs que ces dispositions *« présentent une fragilité juridique, en raison de l'atteinte potentielle à la liberté contractuelle et au rôle reconnu aux OP par le droit européen »*. De son côté, Yohann Barbe, le président de la FNPL (éleveurs, FNSEA), a indiqué le 22 juillet qu'il demandera la mise en place d'une expérimentation sur les tunnels de prix si aucun accord n'est trouvé au sein du Cniel (interprofession laitière) sur les indicateurs de prix d'ici la fin de l'année 2026. Pour rappel, la Fnil (industriels), la FCD (distributeurs) et la Coopération agricole sont opposés aux tunnels de prix.

// MOUTARDE

21 Pas si mal, on s'en contentera

Le rendement des graines de moutarde, pour cette campagne 2026, s'élève à 14 q/ha. Nous avons échangé sur le sujet avec Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

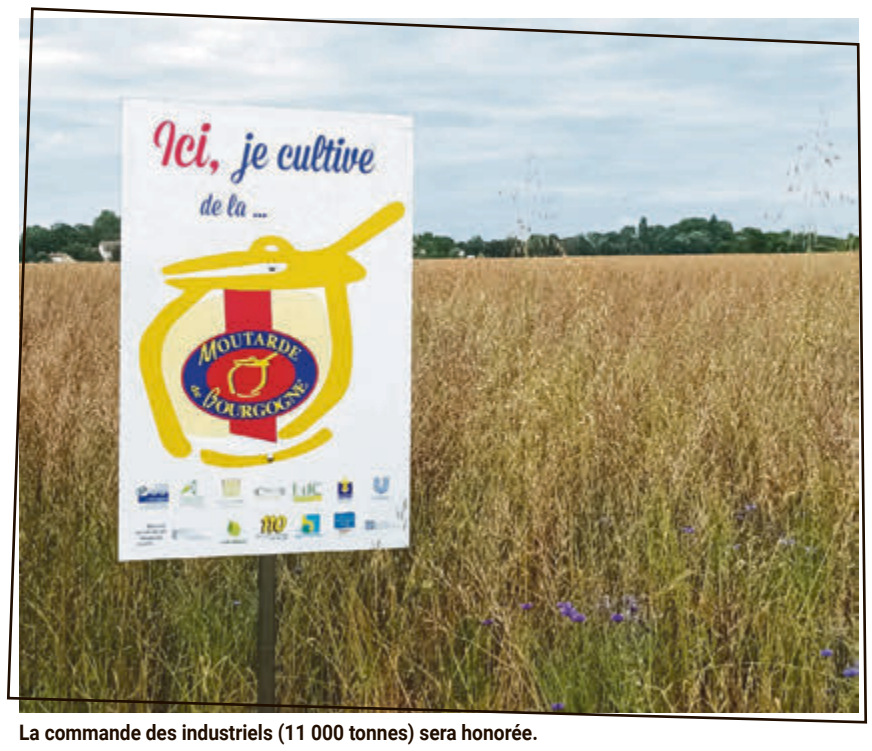
« Alors, combien ? »: cette question, nous la posons tous les ans à la même période à Jérôme Gervais, que nous croisons régulièrement à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Le technicien nous répond *« 14 q/ha »*. Un score qui semble lui convenir, car la commande des industriels à hauteur de 11 000 tonnes sera honorée. *« Il se peut même qu'elle soit légèrement dépassée. L'objectif est atteint, c'est bien »*, se félicite notre interlocuteur. Comme celui-ci l'avait déjà indiqué dans nos colonnes il y a quelques semaines, les résultats du conventionnel sont très hétérogènes et vont de 6 à 26 q/ha selon les parcelles: *« cette fourchette, déjà très large, n'a pas évolué depuis. Les plateaux terminent à une moyenne de 12 q/ha, ce résultat est assez correct compte tenu des potentiels des terres et des aléas climatiques. La plaine se situe entre 15,5 et 16 q/ha: nous aurions pu espérer un peu mieux, certains secteurs ont un peu déçu. La moyenne finale, 14 q/ha, nous allons nous en contenter, d'autant que la fin de cycle a été très compliquée. Début avril, j'étais prêt à pronostiquer 17 ou 18 q/ha, mais la météo très sèche que nous avons eue par la suite en a décidé autrement »*. Les 17 départements où a été cultivée de la moutarde ont tous connu les mêmes impacts de la météo: *« nous sommes tous au diapason… À titre d'exemple, la Seine-et-Marne, qui avait fait 20 q/ha l'an passé, termine à 14,5 q/ha. En réfléchissant, il y a peut-être un département qui s'en sort un peu mieux que les autres, il s'agit de la Saône-et-Loire, avec 16 q/ha. Ce département réunit une vingtaine de producteurs »*.

Difficile en bio

Le bilan de Jérôme Gervais se ternit quelque peu à l'heure d'aborder les résultats en agriculture biologique: *« aujourd'hui, 23 juillet, seulement 30 % des parcelles sont récoltées mais nous avons déjà la tendance… Les rendements vont de 2 à 6 q/ha alors que nous visons davantage les 5 à 8 q/ha. Oui, c'est une déception. Mais somme toute logique car les cultures AB sont plus tardives et ont pris des coups de chaud en pleine tête plus longtemps que les autres. Il y avait eu aussi du froid la nuit, pendant la floraison, cela n'a rien arrangé. Il est peut-être trop tôt pour en parler mais je crains que la commande des industriels ne soit honorée qu'à 40 voire 30 % »*. Le conseiller informe que la moitié des cultures bio n'ont été semées qu'autour du 14 juillet: *« il s'agit de dérobées. Oui, elles représentent environ la moitié des graines chaque année. D'ordinaire, les agriculteurs sèment début juin mais ils ne l'ont pas fait à cause de la sécheresse. Les pluies autour du 14 juillet seront-elles suffisantes pour une bonne levée ? Bonne question, mais souvenez-vous : en 2022, ces mêmes moutardes en dérobées avaient été semées le 13 juillet et les rendements n'avaient jamais été aussi bons quelques mois plus tard. Ils étaient de l'ordre de 7 à 8 q/ha »*.

Ça repart

Jérôme Gervais ajoute un mot sur la prochaine campagne: *« tout est pratiquement calé. En conventionnel, la commande des industriels est identique, nous repartons sur 9 500 ha. Le nombre de producteurs est pratiquement le même, autour de 560 sur l'ensemble des 17 départements. Il y a forcément une poignée de petits nouveaux et de producteurs qui arrêtent mais pour ces derniers, aucun ne le fait par déception. Rappelons-le ici : la moutarde est très souvent la culture qui dégage le plus de marge sur les exploitations »*. En bio, en revanche, la commande des industriels est divisée par quatre, comme nous l'avions évoqué dans Terres de Bourgogne: *« nous avons moins de producteurs et moins de surfaces par producteurs, nous ne pouvons pas faire autrement. La faible récolte que nous avons cette année en bio ne va, à mon avis, rien changer sur les commandes car il y a un problème de débouchés »*.



La commande des industriels (11 000 tonnes) sera honorée.

AG

// BIOSTIMULATION

21 Oryzya : l'art de prendre racine

Implantée à Bretenière, près de Dijon, et adhérente au pôle Agronov, Oryzya développe une gamme de biostimulants à base de champignons. Des produits qui, notamment en regard de la sécheresse que nous vivons, sont porteurs de solutions.

En 2011, lorsqu'est née Oryzya (à l'époque nommée Inoculumplus) le concept de mycorhize n'était pas évident à vulgariser. Avoir recours à des champignons pour stimuler la croissance de plantes a réclamé du temps pour s'inscrire dans le paysage. 15 ans après, du chemin a été accompli. Aujourd'hui, l'entreprise basée à Bretenière, au sud de Dijon, et membre du pôle d'innovation en agroécologie Agronov, développe une gamme de biostimulants. Jusqu'en 2019, elle distribuait des biostimulants mais ne les produisait pas. C'est dans le but de répondre à des attentes plus spécifiques exprimées par ses clients (particuliers, maraîchers, agriculteurs, producteurs de substrat) qu'elle a décidé de développer sa gamme en propre. Celle-ci comprend trois types de produits: Asteria, Temis et Rhéa, basés sur un mélange de cinq souches de champignons, utilisables en bio comme en conventionnel, et qui se distinguent par des granulométries différentes. *« Asteria,* détaille Sylvie Masquelier, co-fondatrice d'Oryzya et responsable de la recherche et du développement, *est destiné aux mélanges substrat, notamment pour les maraîchers. Temis est adapté au traitement de semences, pour tous les agriculteurs. Les mycorhizes se trouvent enrobées autour des graines ce qui évite d'avoir à appliquer un biostimulant en rez de semis. Rhéa, le plus fin (355 microns) et le plus concentré, a été créé pour les maraîchers qui peuvent le mettre dans leur système de goutte-à-goutte. Ses utilisations peuvent toutefois être plus larges. »*


Oryzya dispose de son propre laboratoire qui lui permet de conseiller au mieux ses clients sur les utilisations optimales de ses biostimulants.

Toujours la bonne souche

Au cœur de l'activité d'Oryzya, on trouve donc les Mycorhizes. Ces champignons bénéfiques entrent en symbiose avec les racines des plantes. Il en existe deux sortes: les ectomycorhizes, qui créent et développent leurs structures à l'extérieur des racines, et les endomycorhizes, qui développent leurs structures à l'intérieur des racines. Ces dernières ont une utilisation plus large que les ectomycorhizes et c'est avec elles qu'Oryzya a bâti sa gamme. *« Grâce à notre mélange de souches,* poursuit Sylvie Masquelier, *sélectionnées en Europe et en France, et en fonction de la plante et des conditions du sol, nous avons toujours au moins une souche adaptée au contexte d'utilisation. »* Si les mycorhizes constituent une réponse biostimulante crédible et intéressante, elles ne sont pas pour autant des baguettes magiques. Un grand nombre de facteurs sont à prendre en compte dans leur utilisation. Pour cela, Oryzya dispose de son propre laboratoire dans lequel elle procède aux analyses en rapport avec les mycorhizes, les plantes et la santé des sols, afin de conseiller au mieux ses clients. *« Il s'agit de champignons vivants,* précise la dirigeante, *pas d'un engrais qu'on met comme cela dans le sol pour que les plantes poussent. Il faut vraiment accompagner les gens dans l'utilisation qu'ils peuvent en faire. »*

Intéresser les collectivités

L'entreprise, certifiée en France par l'Anses, est en cours d'acquisition de la certification européenne, ce qui lui permettra de commercialiser ses produits dans tous les pays de l'Union européenne. À l'avenir, Oryzya aimerait aussi plus travailler avec les collectivités locales. Ses biostimulants peuvent intéresser ces structures, en regard des problématiques de gestion de l'eau *(voir encadré)* et à l'heure de la revégétalisation des espaces urbains. L'entreprise travaille également au développement d'un produit en ectomycorhize, cette fois-ci, intéressant pour les activités forestières. Grâce à Agronov, elle a pu entrer en contact avec la Banque publique d'investissement (BPI) afin d'obtenir un financement pour sa recherche et développement dans ce domaine.

Berty Robert

Face à la sécheresse, des champignons bien utiles

Dans la symbiose avec la plante, le champignon développe ses structures dans les racines et, à l'extérieur, son mycélium se propage: cela peut augmenter jusqu'à mille fois la surface d'exploration des racines des plantes. Il a ainsi la capacité d'aller chercher beaucoup plus loin l'eau et les nutriments nécessaires à la plante. De plus, quand il se met en place dans le sol, autour de la racine, il produit de la glomaline, qui joue un rôle essentiel dans la structuration et la fertilité des sols. Elle agit comme une éponge qui va capter l'eau si elle se trouve en excès dans le sol, et va la relâcher en cas de sécheresse. C'est une véritable « citerne » naturelle. Face aux conditions climatiques que nous connaissons actuellement, ce type de biostimulant a une vraie carte à jouer. ***« Ce n'est pas LA solution, mais c'est une solution »*** **confirme Sylvie Masquelier.**

// VENDANGES 2026

La pluie se fait attendre

Le cumul d'aléas climatiques vécu depuis le début de l'année met le secteur viticole sous tension quant au potentiel de récolte attendu. Éclairage.

Après avoir subi le gel, la grêle et trois épisodes caniculaires importants, les viticulteurs attendent avec impatience une pluie régulière qui pourrait améliorer le potentiel de rendement actuel. Depuis le 29 juin, *« la vigne est en période de fermeture, c'est lorsque les grappes deviennent assez grandes pour se fermer. Toutefois, en temps normal, la période dure deux semaines et non trois. La canicule a placé la vigne en blocage physiologique et depuis rien ne bouge »*, commente Manon Pinot, conseillère en viticulture à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne. Cette situation de *« blocage physiologique »* créée par les fortes chaleurs et le manque d'eau *« empêche la vigne d'atteindre le stade de véraison »*. À cette période, le constat reste, globalement positif, car *« les feuilles restent vertes dans tous les secteurs concluant donc qu'elle est relativement en bon état »*. Certaines zones localisées sont cependant touchées. *« La vigne risque d'avoir du mal à s'en remettre, car les réserves d'eau dans les sols sont quasiment épuisées. À ce jour, on constate des problèmes de captation d'oligo-éléments, ce qui explique le jaunissement de la vigne »*, analyse la conseillère, après quelques observations terrains. L'estimation de potentielles dates de vendanges est donc encore loin d'être fixée. Pourtant, le souhait a peut-être commencé à être exaucé, le 17 juillet dernier, lorsqu'un passage d'orages a été observé dans les régions du Sud Auxerrois, du Coulangeois ainsi que du Vézelien. Manon Pinot annonce que dans certaines zones très localisées, elle a compté jusqu'à *« 24 millimètres d'eau tombés la semaine dernière »*. *« Dans ces zones-là, ce sera du jamais vu. Les prochaines semaines sont déterminantes. Nous allons voir de quelle manière la vigne va vivre et réagir à cette période de stress »*, convient-elle. Pour autant, elle souhaite rassurer et affirme *« la résilience dont fait preuve la vigne. Même si nous avons vécu d'importantes périodes de sécheresse, s'il pleut la vigne devrait repartir »*. Pour ce millésime-ci, la qualité sera au rendez-vous. *« Les périodes vécues ces derniers mois n'ont pas donné l'occasion à des maladies de s'installer »*, annonce-t-elle, pour conclure sur une note positive.



La pluie de ces dernières semaines, associée à la grêle a fait quelques dégâts au domaine Houblin Vernin à Migé.

Un jeu d'équilibre

Direction maintenant le domaine Houblin-Vernin à Migé, où Valentin Vernin se remémore les épisodes de gel qui ont impacté certaines parcelles de son vignoble. *« On a plus été touchés sur nos cépages de chardonnay que sur nos cépages de pinot noir. Les dégâts que nous avions constatés en début d'année, nous ont rendus alarmistes. On a perdu un potentiel de récolte de 20 à 30 %. Par la suite, la saison s'est bien déroulée, avec un temps plutôt clément permettant d'avoir aussi une belle sortie de raisin. Globalement, on constate que c'est une année où les vignes sont saines ! »*, relativise-t-il. Après les trois épisodes caniculaires, la tendance s'est inversée : *« Les deux cépages ont subi la sécheresse, mais le pinot noir est bien plus impacté sur notre domaine »*. Valentin Vernin en a conscience, cette situation risque de se reproduire dans les années à venir. *« Tout cela va dépendre des clones et des porte-greffes que l'on choisit. Nous allons forcément miser sur ce qui résiste le mieux à la sécheresse, et ça va certainement être un sujet d'avenir : conserver ou non les cépages locaux ? »*, questionne-t-il. Dans ce contexte, il a choisi d'intégrer un projet en partenariat avec la Chambre d'agriculture qui permettra de suivre, dans les années à venir, plusieurs porte-greffes et de voir leur comportement face aux aléas climatiques.

Le 17 juillet dernier, le domaine Houblin-Vernin a d'ailleurs été sur le passage de l'orage connu. *« Les précipitations étaient hétérogènes, il a plu de 12 jusqu'à 24 millimètres d'eau. On espère que cela a permis de faire gonfler les grappes de raisin »*, commente le jeune viticulteur. Pour lui, l'avenir doit amener les viticulteurs à réaliser un jeu d'équilibre entre *« l'âge de nos vignes et sur les cépages utilisés »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// JOB DATING VENDANGES

Un bon cru !

France Travail a rassemblé viticulteurs, prestataires et partenaires, le 23 juillet dernier, à l'occasion de la 4e édition du Job dating vendanges, à l'agence d'Auxerre.

En entrant dans le hall d'accueil de France Travail qui rassemblait les différents acteurs[1], nous rencontrons Rachel Godon, référente du secteur agriculture et viticulture à France Travail, en charge de l'événement. Pour cette édition, l'objectif était de *« mobiliser les partenaires pour informer les demandeurs d'emploi sur les aides auxquels ils ont droit. Par exemple, Action Logement propose des logements à destination des saisonniers, Vita Bourgogne propose également des offres d'emploi pour recruter des vendangeurs et le CFPPA permet une montée en compétences dans le secteur de la vigne pour ceux qui sont intéressés »*, liste-t-elle. Cet événement organisé pour la 4e fois, s'intègre dans une dynamique régionale où tous les groupes départementaux travaillent ensemble pour promouvoir et accompagner le secteur viticole. Face à la pénurie de main-d'œuvre, Nathalie Delagneau, directrice territoriale des solidarités au Pôle des solidarités départementales renouvelle depuis 2018, la possibilité qu'un demandeur d'emploi reçoive toujours l'allocation RSA en cas de reprise d'activité dans les secteurs agricoles et viticoles jusqu'en octobre de la même année. *« Il suffit uniquement que le bénéficiaire du RSA envoie ses bulletins de salaire avec son numéro d'allocataire au Conseil départemental par courriel affranchi »*, précise-t-elle. Dans le couloir en forme de U, nous retrouvons par la suite, les employeurs : Renouer Chablis, AVE 89, Moreau Viti Service, PSAV 89, le Domaine Laroche Chablis, ainsi que des agents de France Travail représentants le Domaine William Fèvre, le Domaine Alain Geoffroy, l'EARL Fournier Gilles et le Domaine Denis Anthony. Au total, ce sont au minimum trente offres d'emploi à pourvoir par employeur.

La viticulture, ça embauche !

Du côté des demandeurs d'emploi, le profil est précis : ce sont des jeunes, au RSA et en reconversion professionnelle ou déjà issue du secteur agricole et viticole. Parmi eux, nous rencontrons Kader Junior, 31 ans, habitant d'Auxerre et en reconversion professionnelle. *« Je travaillais dans la fibre optique. Suite à un manque de débouchés professionnels, j'ai dû stopper cette activité. J'ai toujours eu un attrait pour la vigne et aujourd'hui j'aimerais sauter le pas en commençant par les vendanges »*, témoigne-t-il. En lisant les offres d'emploi affichées sur la porte d'entrée, Zoé, 20 ans, semble perplexe. *« À la base, je suis intéressée par la carrosserie automobile. J'ai voulu venir par curiosité à cette matinée pour me faire une idée et rencontrer de potentiels employeurs. N'étant pas issue du milieu viticole, je n'ai pas trop d'idée ni d'impression sur les offres d'emploi, je verrais bien »*, confie-t-elle.

Côté employeur, le bilan est positif. Florian Lemoule, chef d'équipe des vendangeurs et Anthony Blescher, chef de culture au Domaine Laroche sont ravis des rencontres faites au cours de cette édition. *« Nous avons retenu environ vingt-deux profils divers et variés. Face à nous, il y a des personnes motivées et réellement intéressées par nos offres d'emploi, c'est agréable ! »*, convient-il. Unique domaine présent, les deux responsables confient l'importance *« d'avoir un premier contact avec les demandeurs d'emploi »*. Dans leurs domaines, 80 % des salariés ont été vendangeurs et ont par la suite évolué au sein de l'entreprise. Pour eux, les difficultés majeures sont centrées sur la mobilité et sur le non-cumul des aides. *« Beaucoup de demandeurs d'emploi ne sont pas véhiculés et les horaires actuels proposés par la navette Auxerre - Chablis ne sont pas adaptés à nos horaires de travail. D'autant que les arrêts ne sont pas idéals pour les vendangeurs »*, commentent-ils. À cela s'ajoute le fait que *« le chômage ne se cumule pas à la reprise d'activité dans le secteur agricole et viticole ce qui freine certains profils »*. Une piste à suivre…



Pour anticiper les vendanges, Florian Lemoule et Anthony Blescher du domaine Laroche ont été à la rencontre de demandeurs d'emploi dans le cadre de la 4e édition du Job Dating Vendange.

Charlotte Sauvignac

(1) Anefa, Jeunes Agriculteurs, Vita Bourgogne, CFPPA, MSA, Action Logement, Conseil départemental.

// JAMBON DU MORVAN

58

Dix ans et l'élaboration d'une mini-filière

L'association Jambon du Morvan célèbre son dixième anniversaire. C'est l'occasion de se retourner sur un chemin qui n'est certes pas facile tous les jours, mais qui a permis l'émergence d'une petite filière locale d'élevage de porcs de plein air.

Il en faut de la volonté, du courage et de l'abnégation pour faire vivre au quotidien un produit gastronomique local. Il faut le faire déguster, le faire connaître, l'installer dans les habitudes de consommation. Rien n'est simple dans ce domaine et les membres du bureau de l'association Jambon du Morvan, réunis le 24 juillet à Arleuf, dans la Nièvre, au sein de l'entreprise Dussert, savent de quoi il en retourne. À l'occasion de leur assemblée générale, ils ont pu célébrer le dixième anniversaire de l'association. Dix ans, c'est à la fois court et long mais, comme le rappelait Arnaud Sabatier, qui a repris la présidence *« Jambon du Morvan peut se prévaloir d'avoir participé à la naissance d'une filière ! »* De fait, une dizaine d'agriculteurs se sont engagés dans l'élevage de porcs de plein air en lien avec l'appellation. Ils sont encore neuf aujourd'hui. 30 cochons passent ainsi chaque semaine par l'abattoir d'Autun et cette production représente un complément de revenu appréciable. D'autant plus que toute la viande de ces cochons se vend. Par ailleurs, l'association s'est aussi impliquée dans la procédure longue et difficile de l'obtention d'une Indication géographique protégée (IGP). *« Le cahier des charges est écrit,* précise Arnaud Sabatier, *mais pour aller plus loin, il nous faut des industriels ou des artisans de la transformation de viande de porc. »* C'est ce qui manque aujourd'hui mais si des artisans locaux décident de s'impliquer, le processus pourrait à nouveau avancer. Pour information, parmi les critères pris en compte, un Jambon du Morvan nécessite un minimum de 9 mois d'affinage.

Rendez-vous le 13 septembre

Autre levier sur lequel l'association s'appuie pour faire connaître le jambon du Morvan : sa confrérie. Chaque année, elle organise une journée dédiée à Arleuf. La prochaine se tiendra le dimanche 13 septembre, et on annonce la présence de l'évêque de Nevers. La dernière édition, en septembre 2025, avait attiré près de 200 participants. L'occasion pour les gourmets de découvrir ce produit au goût incomparable. Pour se faire connaître, le Jambon du Morvan adhère aussi au comité Gastronomie et promotion des produits gourmands de Bourgogne-Franche-Comté (GPPR). La promotion de ce produit local pourra aussi bénéficier du lancement d'un Permis du Morvan auquel participe l'association du Jambon du Morvan. Il devrait être tiré à 10 000 exemplaires et comprendre au moins quarante questions destinées à déterminer votre niveau de connaissance du Morvan. Le livret sera diffusé à la fin de cette année dans les offices de tourisme. L'association du Jambon du Morvan fédère aujourd'hui 80 adhérents (particuliers, institutionnels, entreprises, restaurants…)



Les membres du bureau de l'association, rassemblés au sein de l'entreprise Dussert, à Arleuf.

Berty Robert

89

50 ans au cœur de la compétition équestre

// ÉQUITATION

Plus qu'un concours, c'est un rendez-vous essentiel qui dure depuis 50 ans, à Saint-Sauveur en Puisaye. Les 24-25 au 26 juillet derniers, le concours équestre organisé par l'ACE Saint-Sauveur se tenait dans la carrière communale.

En marchant dans l'allée qui mène tout droit au Château de Saint-Sauveur en Puisaye, également lieu de mémoire pour l'auteure Colette, nous croisons poneys et chevaux, prêts à concourir pour la 50e édition du concours équestre de Saint-Sauveur en Puisaye. Ce vendredi 24 juillet, Philippine Septier, nouvelle vice-présidente de l'association de concours équestre (ACE) organise les dernières formalités. En poste depuis le mois de mars, elle et sa nouvelle présidente Jennifer Dabonneville ont souhaité miser fort et ont ajouté une épreuve supplémentaire : le relais à l'américaine. *« Le principe est simple : l'objectif est de faire le parcours sans rater d'obstacle. Dès que le premier cavalier fait une erreur, le second cavalier du binôme vient pour poursuivre l'épreuve »*, informe-t-elle, sur les bancs qui mène directement à la carrière équestre. Cette année, le concours équestre compte 332 participants pour 29 épreuves, ce qui en dénombre moins que l'an passé mais pour cause, *« le championnat de France se joue en même temps »*. Il y a 50 ans de ça, c'était Claude Besson, éleveur laitier et jeune cavalier qui accompagnait Jean-Claude Barrey dans ses débuts. Revenons dans le passé, là où Jean-Claude Barrey, passionné d'équitation, décide de créer le Centre de Saut d'Obstacles (CSO). *« Au début, tout était organisé au centre équestre, mais toutes les infrastructures n'étaient pas prévues pour accueillir véritablement des épreuves. Daniel Georges, le pharmacien et le maire de l'époque, père de jeunes cavaliers a donc décidé de dédier quelques-uns de ces près pour accueillir le CSE »*, se remémore Claude Besson. Daniel Georges a fait un appel à un ami, propriétaire d'une entreprise de travaux publics à Auxerre qui était intéressé : *« Écoute, si tu me proposes un terrain, je veux bien te faire le terrassement gratuitement »*.

Une carrière novatrice qui fait vivre la campagne

« La carrière avait été emplie de sables longs de Puisaye, les obstacles ont été construits manuellement par des passionnés d'équitation, etc. », détaille-t-il. Bien loin des grandes villes de Bourgogne, la carrière se fait connaître, gagne en notoriété et accueille de grands noms de l'équitation française. *« On est montés en puissance progressivement, et cela devenait compliqué, avec nos obstacles fabrication maison de poursuivre comme ça. On a donc investi dans un parc d'obstacles, qui a mené à la création de l'Association de Compétition Équestre (ACE) de Saint-Sauveur en Puisaye »*, se souvient-il. Le public, quant à lui, était même *« prêt à payer pour voir des compétitions équestres. Au départ, l'équitation était un loisir réservé à l'élite. Grâce à sa passion, Jean-Claude Barrey a permis de démocratiser l'équitation et de laisser la chance à des enfants de la commune de monter à cheval »*, témoigne-t-il. Devenu trop âgé, le président a souhaité, par la suite, transmettre l'association à son gendre, qui *« n'a pas voulu reprendre l'activité. Nous nous sommes donc retrouvés démunis »*. Cette association, devenue essentielle pour la cavalerie icaunaise, a été reprise par *« les cavaliers du coin en association avec la commune. C'est la mairie qui a investi dans le parc d'obstacles. Les cavaliers sont devenus de plus en plus exigeants : la carrière était trop en pente et ils commençaient à s'en plaindre. On a donc choisi d'investir dans la rénovation de la carrière équestre »*. En observant une cavalière, Claude Besson convient que cette carrière est assez rare en soi car elle *« communale et sert pour d'autres activités à l'année »*. Le maire actuel, Yohann Corde, se félicite que ce site vive. *« Je suis ravi de pouvoir participer à la mise en place de cet événement qui fait rayonner les clubs amateurs et professionnels. Je suis heureux de pouvoir contribuer à l'événement avec l'association qui met tout en œuvre pour que tout se passe bien. Cela montre une facette du territoire qu'on a du mal à valoriser »*, déclare-t-il, assis devant le paddock. À l'année, la carrière accueille différents événements comme Yonne Tour Sport, le Western Festival.

Charlotte Sauvignac



Claude Besson, bénévole depuis une cinquantaine d'années revient sur les débuts de l'Association de Compétition Équestre de Saint-Sauveur.



Le concours équestre de Saint-Sauveur est devenu annuel et aucun amateur ni professionnel du coin ne le rate.

ÉQUIPEMENT

// TECHNOLOGIE

Apprendre du passé pour mieux prévoir la météo de demain

Gel, orages localisés, pluies intenses… Les phénomènes les plus pénalisants pour l'agriculture sont aussi les plus difficiles à anticiper. Pour améliorer leurs prévisions, les météorologues misent désormais sur l'intelligence artificielle. Mais avant d'apprendre à prévoir le temps, encore faut-il lui apprendre le climat.



Shutterstock

Les chercheurs du Centre national de recherches météorologiques (CNRM) travaillent sur Arra, un projet qui pourrait améliorer la représentation des orages, des épisodes de gel ou des pluies intenses à l'échelle locale.

En apparence, l'idée paraît surprenante. Pourquoi entraîner une intelligence artificielle (IA) sur des données vieilles de plusieurs décennies alors que l'objectif est de prévoir le temps des prochains jours ? Parce que, comme tout système d'apprentissage, une IA ne peut reconnaître une situation qu'à condition de l'avoir déjà rencontrée.

Era5, la mémoire du climat qui nourrit les modèles d'IA

C'est précisément le rôle d'Era5, une réanalyse développée par le Centre européen pour les prévisions météorologiques. *« Ce programme reconstitue heure par heure l'état de l'atmosphère mondiale depuis 1940 en combinant plusieurs milliards d'observations issues des stations météo, satellites, radiosondages, avions, navires ou bouées avec les modèles numériques »*, explique Emmanuel Buisson, docteur en physique de l'atmosphère et directeur produits et innovation chez Weenat. Elle constitue ainsi une archive cohérente du climat, largement utilisée par la recherche et le développement de nouveaux modèles météorologiques. Les algorithmes peuvent ainsi comparer des milliers de situations atmosphériques similaires avant d'en tirer des relations statistiques. Mais cette mémoire du climat présente une limite. *« Sa résolution est d'environ 30 km »*, détaille l'expert. Suffisante pour décrire les grands systèmes météorologiques, elle reste parfois trop grossière pour représenter fidèlement les phénomènes qui intéressent directement les agriculteurs : un orage convectif, une pluie diluvienne ou un gel de fond de vallée.

Arra, vers une météo à l'échelle du kilomètre

Présenté en 2025 lors de l'European Meteorological Society, le projet Arra (Artificial intelligenceregional ReAnalysis) pourrait davantage aiguiller les agriculteurs. Développé par le Centre national de recherches météorologiques, Arra ambitionne de produire une réanalyse de la France avec une résolution de 1,3 km, grâce au modèle Arome. Les chercheurs indiquent qu'Arra couvrira la période 1961-2020 avant de *« rattraper le temps réel en 2026 »*. Cette résolution kilométrique devrait ainsi améliorer la représentation de phénomènes de petite échelle tels que la convection, les vents liés au relief ou les précipitations extrêmes. Autant d'événements qui peuvent faire varier fortement les conditions d'une parcelle à l'autre. Les chercheurs développent également Arra-Land, une déclinaison consacrée aux variables de surface concernant l'humidité des sols, le manteau neigeux et les précipitations cumulées. Le projet ne débouchera pas immédiatement sur de nouvelles prévisions opérationnelles, puisqu'Arra est d'abord une réanalyse, c'est-à-dire une reconstruction du passé. Mais ce passé pourrait justement permettre d'améliorer les prévisions futures. Les chercheurs indiquent que ces données *« seront probablement utilisées pour entraîner une version d'Arome basées sur l'intelligence artificielle »*. Pour les agriculteurs, l'enjeu est concret. À mesure que les modèles gagnent en résolution, ils se rapprochent de la réalité du terrain. L'objectif n'est pas de rendre la météo infaillible, mais de mieux représenter des phénomènes qui se jouent parfois à quelques centaines de mètres près. Une avancée qui pourrait, demain, aider à décider plus finement d'un traitement, d'une irrigation ou d'une protection contre le gel.

Léa Rochon

// NUMÉRIQUE

Faire de l'IA un bien commun agricole

Hervé Pillaud, ancien éleveur engagé à la FNSEA, dans les chambres d'agriculture et à La Ferme Digitale, a consacré quarante ans de sa vie à moderniser l'agriculture. Dans L'IA des champs(1), il analyse, avec deux autres spécialistes du numérique, les enjeux de l'intelligence artificielle pour le monde agricole et appelle à en faire un levier d'intelligence collective.

Le numérique, pour Hervé Pillaud, ancien agriculteur vendéen et coauteur de l'ouvrage L'IA des champs, est un outil. *« Il faut le considérer comme tel. Je pense que via le numérique, et encore plus maintenant avec l'intelligence artificielle (IA), nous avons les outils pour passer à une agriculture intensive en connaissance. L'IA nous donne des moyens. En agriculture, nous travaillons avec du vivant et le vivant est complexe. L'IA nous permet de travailler cette complexité comme jamais nous n'avons pu le faire auparavant »*. Pour lui, l'agriculture fait aujourd'hui face à une *« rupture des usages »*. *« Nous avons désormais des outils capables d'accompagner notre pensée. Cela change profondément la manière de travailler »*, souligne le spécialiste. Si ce tournant peut être effrayant, Hervé Pillaud affirme *« qu'il ne faut absolument pas le craindre. Il faut la prendre de la bonne façon. Il ne faut pas en faire un outil de substitution, mais un outil d'augmentation »*. Autrement dit, la valeur ne viendra pas de l'outil seul, mais de la façon dont les exploitations, les coopératives, les chambres d'agriculture, les réseaux techniques… s'en saisiront. Ainsi, pour l'ancien responsable agricole, l'IA ne doit pas se substituer au jugement agricole, mais renforcer les compétences, structurer des communs numériques et faire évoluer le conseil et la formation. En effet, dans le contexte agricole actuel : aléas climatiques, exigences réglementaires, volatilité des marchés, pression environnementale… l'IA peut devenir un outil d'aide à la décision puissant. En croisant données techniques, historiques d'exploitation, références économiques et informations climatiques, l'IA peut éclairer les arbitrages.

Un levier d'intelligence collective

Pour autant, contrairement à une idée répandue, l'IA ne doit pas isoler les exploitants derrière des interfaces individuelles. Pour Hervé Pillaud, elle peut au contraire renforcer les dynamiques collectives. *« Si nous voulons réussir, il faut que l'IA soit un outil de réhabilitation, de réinvention, de redéfinition de l'intelligence collective. Si nous réunissons dix agriculteurs qui utilisent les mêmes outils, nous obtiendrons dix interprétations différentes. C'est ce débat qui crée la valeur. Il faut mettre l'IA au service de cette intelligence collective »*.

Pour que l'IA produise des résultats fiables, trois chantiers doivent être engagés, selon Hervé Pillaud. Le premier est l'acculturation : comprendre les limites des modèles, éviter les réponses approximatives, apprendre à interroger les outils avec méthode. Le deuxième concerne les *« communs numériques »* : mutualiser certaines données agricoles pour améliorer la précision des analyses. Sans données contextualisées, l'IA reste générique. Le troisième relève du management de la donnée. Identifier ce qui constitue un avantage stratégique, ce qui peut être partagé et surtout valoriser la *« donnée d'usage »* issue du terrain. *« C'est là que réside une partie de notre valeur collective »*.

Former pour transformer

Cette évolution appelle une adaptation des dispositifs de formation. L'enjeu n'est pas de transformer les agriculteurs en développeurs, mais d'intégrer une culture numérique transversale dans les cursus agricoles et dans la formation continue. Pour Hervé Pillaud, l'agriculture dispose d'un atout : un système de formation structuré et connecté aux réalités professionnelles. À condition d'anticiper, de décloisonner les disciplines et d'impliquer l'ensemble des acteurs du conseil. L'intelligence artificielle ne remplacera pas l'agriculteur. Mais, bien utilisée, elle peut devenir un levier de performance, d'anticipation et de coopération. La question n'est plus de savoir si elle s'imposera. Elle est déjà là. L'enjeu est désormais stratégique : organiser collectivement son usage pour en faire un avantage durable pour les exploitations et les filières.

Marie-Cécile Seigle-Buyat



Yann Gourvenec

Hervé Pillaud, coauteur de l'ouvrage : L'IA des champs.

(1) L'IA des champs aux éditions France agricole. L'ouvrage a été coécrit par Hervé Pillaud, Karine Cailleaux-Breton et David Joulin.

// ÉVOLUTION

La facture électronique, contrainte ou opportunité ?

À partir du 1er septembre, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être en capacité de recevoir des factures électroniques. Il va falloir maîtriser un nouvel outil dans un contexte où les contraintes ne manquent pas, mais il faut aussi prendre en compte les opportunités en matière de stratégie économique dont il est porteur.

La facturation en France va connaître une véritable révolution à la fin de l'été : à partir du 1er septembre, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être en capacité de recevoir des factures électroniques. Et à partir de septembre 2027, les TPE, PME et microentreprises devront à leur tour émettre leurs factures sous ce format. *« Dans l'écosystème agricole,* explique Philippe Seguin, directeur général d'Isagri, entreprise spécialisée dans les logiciels à destination de l'agriculture, *où la gestion administrative représente déjà un défi quotidien, la facture électronique ouvre autant de questions que d'opportunités, parce que la filière agricole se caractérise par la diversité de ses acteurs, la multiplicité des flux et des spécificités métier fortes. »* Il ne s'agit pas simplement de remplacer des factures papier par des formats numériques mais aussi de sécuriser des données, éviter les saisies multiples et automatiser les traitements. La réforme prévoit la dématérialisation des échanges de factures entre entreprises françaises assujetties à la TVA, mais aussi la transmission à l'administration fiscale des données liées aux opérations non couvertes par la facture électronique (BtoC, export, certaines opérations internationales, etc.).



La facturation électronique entre en vigueur à partir du 1er septembre.

Les missions des plateformes

Les documents devront circuler via des plateformes habilitées et intégrer des données structurées permettant un traitement automatisé. Ces plateformes agréées auront pour mission :
- d'émettre et transmettre les factures ;
- de réceptionner les documents ;
- d'assurer les contrôles ;
- de transmettre les données nécessaires à l'administration fiscale ;
- de garantir la traçabilité des échanges.

À ce jour, 130 plateformes sont immatriculées auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Le secteur agricole français, c'est aujourd'hui, selon l'Insee, plus de 350 000 exploitations qui ont généré en 2024 un volume d'activité de près de 90 millions d'euros. Comme le souligne Cécile Neveux, responsable marketing marché au sein d'Isagri, *« la diversité des activités agricoles rend le sujet de la facturation électronique particulièrement stratégique pour les exploitants. Une exploitation peut vendre des céréales à une coopérative, du vin à un professionnel restaurateur, de la viande à des particuliers en circuit court, exporter, utiliser une caisse, recevoir des factures d'aliments, d'énergie, de matériel de fournisseurs français ou internationaux… Sur un marché marqué par la volatilité des prix, des charges, disposer d'une information plus immédiate devient un véritable enjeu pour piloter en temps réel. »* Un lien peut aussi être fait avec les usages de l'intelligence artificielle (IA) : *« la facture électronique,* poursuit Cécile Neveux, *va générer des milliards de lignes de données structurées. Demain, l'IA ne répondra plus seulement à la question « Combien ai-je vendu ? » mais à celles-ci : « Quelles charges vont dégrader ma marge dans 4 mois ? », « Quel fournisseur augmente ses prix plus vite que les autres ? », « Quel client devient risqué ? ». La réforme crée l'infrastructure de données qui manquait à l'IA des petites entreprises. »*

Enjeu de transformation

Parmi bien d'autres aspects, la facturation électronique va donc aussi être un enjeu de transformation pour le monde agricole, qui n'est pas homogène. Entre une exploitation familiale, une structure d'élevage, une entreprise de travaux agricoles ou une entreprise du paysage, les organisations, les volumes de facturation et les outils utilisés diffèrent fortement. Avoir affaire à un système beaucoup mieux structuré pourra être un atout pour une profession qui s'interroge beaucoup. Comme souvent face à ce type d'évolution, l'important sera de se l'approprier en ayant une vision élargie et en tentant de voir comment son entreprise agricole pourra en tirer le meilleur parti.

Berty Robert, avec communiqué Isagri

// FORMATION

Un jeune de Côte-d'Or recherche un maître d'apprentissage

Maxence sort d'un Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) qu'il a obtenu à la MFR de Quetigny. Il souhaite poursuivre par un BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'Agri) en 2 ans. Dans le cadre de sa formation, il recherche un apprentissage pour le mois de septembre en grandes cultures. Il réside à Thorey-en-Plaine. Sa recherche s'étend sur 30 km depuis son domicile, il possède le permis B et est véhiculé. Il a également une expérience depuis plusieurs mois dans le milieu agricole (stages en élevage avicole, en exploitation céréalière, en grandes cultures, en petit élevage bovin…). Si vous souhaitez lui donner sa chance, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou par mail : sje@fdsea21.fr pour obtenir ses coordonnées.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/07/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 159 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,61	5,20	4,90	+ 0,25
		300-350	4,59	4,87	4,82	+ 0,56
		350-400	4,56	4,69	4,64	+ 0,25
		400-450	4,34	4,51	4,43	+ 0,18
		450-500	4,25	4,36	4,32	+ 0,27

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 58 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	300-350	3,99	4,08	4,06	
		350-400	3,81	4,13	4,00	
F	U	350-400	4,19	4,42	4,40	
		450 et +	3,99	4,23	4,03	- 0,05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 156 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,36	3,42	3,40	- 0,09
F	U	24 à 36 mois	3,93	4,19	4,07	- 0,10
		- 5 ans	3,78	3,94	3,84	- 0,11
		5 à 10 ans	3,73	3,94	3,80	- 0,11
		+ 10 ans	3,59	4,19	3,62	
	R	24 à 36 mois	3,76	3,92	3,83	+ 0,03
		- 5 ans	3,66	3,73	3,70	=
		5 à 10 ans	3,40	3,75	3,64	- 0,01
		+ 10 ans	3,44	3,52	3,49	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 373 - Taux de vente : 100 %.

Broutards : Davantage d'acheteurs malgré la faiblesse des apports. Les niveaux de prix atteints après plusieurs semaines de baisses successives semblent motiver de nouveau les engraisseurs français et étrangers dans un contexte qui reste tendu malgré tout. Petite reprise positive des cours.

Taurillons : Peu de qualité.

Laitonnes / génisses : L'offre est limitée et les tarifs se maintiennent.

Vaches / génisses de 30 mois : Offre de saison. Les cours sont reconduits dans les bons sujets tandis que les tarifs des animaux plus maigres et bruts sortis de prairies sont plus discutés, ce qui est en adéquation avec la saison et les conditions météorologiques.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/07/2026

Effectif : 66

Broutards :	(411 kg)	1350	4,33
Génisses 18 - 24 mois :	(510 - 610 kg)	1750 - 2290	3,41 - 3,73
Génisses 24 - 36 mois :	(600 - 710 kg)	2050 - 2650	3,40 - 3,72
Vaches légères :		1790 - 2570	
Vaches entre deux :		2600 - 2900	
Vaches lourdes :		2930 - 3520	

Dans les broutards à titre indicatif un seul lot présent et vendu. Vente plus dynamique dans toutes les catégories de femelles confondues, placement rapide et cours en hausse dans les bons sujets. Seulement deux invendus.

Bovins gras : 5

Vaches de viande : 6,98 € kg de viande.

Léger fléchissement dans les bovins gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/07/2026

Effectif : 150

Agneaux :	130 - 210 €	3,02 - 3,98 €/kg
Brebis :	122 - 201 €	1,88 - 2,57 €/kg

Cours légèrement en hausse dans toutes les catégories. Les bons sujets trouvent preneurs rapidement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/07/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 434 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,51	3,68	3,63	
		de 38 à 44 kg	3,62	4,45	4,01	
		> 44 kg	3,35	4,33	3,86	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 276 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,72	2,15	2,10	
		+ de 60 kg	1,97	3,00	2,51	

OBSERVATIONS

Effectif global : 749 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Les sorties sont nombreuses cette semaine après une semaine de trêve estivale sur notre marché. Les cours baissent sensiblement, la demande ne permettant pas d'absorbée les volumes présentés.

Brebis : La demande semble forte et les cours s'envolent. Aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/07/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 514 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,01	3,84	- 0,29
		de 38 à 44 kg	3,59	4,25	3,88	- 0,26
		de 44 à 50 kg	3,27	3,96	3,54	- 0,47
	R	de 32 à 38 kg	3,35	3,66	3,54	- 0,25
		de 38 à 44 kg	3,31	3,54	3,49	- 0,24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 156 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,60	1,88	1,64	- 0,54
		+ de 60 kg	1,89	2,70	2,34	+ 0,17
	R	- de 60 kg	0,84	1,21	1,16	

OBSERVATIONS

Effectif global : 682 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Présentation correcte en qualité et quantité. Néanmoins, les cours s'effritent encore légèrement à cause d'une demande faible et une baisse de consommation en lien avec les fortes chaleurs.

Brebis : Vente rapide dans les bonnes grasses. Vente plus compliquée dans les sujets maigres.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Juil. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse inadmissible par rapport à la conjoncture.

Bovins maigres : Les cours restent chahutés, mais la pression semble s'atténuer à la faveur d'une offre toujours restreinte.

POLITIQUES

A partir de la campagne 2027, une prairie sera considérée comme **permanente après 7 ans**, et non plus 5 ans. C'est une demande de longue date qui aboutit enfin, et permet d'avoir une définition plus proche de la réalité agronomique.
Le ministère de l'Agriculture a accepté de mettre en application cette nouvelle définition, obtenue l'an dernier à l'échelle européenne, à la suite des manifestations de 2024. Cette mesure entrera en vigueur à partir de la déclaration PAC d'avril 2027.

SANITAIRE

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté un plan d'action volontaire pour la transformation durable de l'élevage. Il s'articule autour de quatre priorités : la sécurité alimentaire, le développement économique des filières, la santé animale (approche « Une seule santé ») et la préservation des ressources naturelles, du climat et de la biodiversité. La FAO accompagnera les États dans sa mise en œuvre et en assurera un suivi régulier.

Les éleveurs ont besoin de solutions rapides :

1) La baisse des prix doit cesser et les cotations repartir à la hausse.
2) La filière doit donner des perspectives et un cap clair : on ne peut pas afficher un plan de souveraineté au Salon de l'Agriculture, promettre de stopper la décapitalisation et d'engraisser davantage en France, puis baisser les prix quelques mois plus tard.

FAIT DE LA SEMAINE

Face à l'attitude irresponsable de certains opérateurs de la filière et face à la baisse injustifiée des prix, la FNB organise avec le réseau FNSEA et JA une mobilisation nationale **Mardi 28 juillet devant une quinzaine de sites du groupe Bigard.**

C'est la mobilisation de tous qui fait de cette journée d'action une démonstration de la détermination des éleveurs à défendre leur revenu, leur métier et l'avenir de la production bovine française.

CARTON ROUGE

Les éleveurs refusent d'être la variable d'ajustement d'une filière qui tient un double discours !

Alors que les disponibilités en animaux sont historiquement faibles et que chacun affirme vouloir préserver la souveraineté alimentaire, certains opérateurs particulièrement le leader continuent de casser les prix. Cette situation est inacceptable et doit cesser immédiatement.

CHIFFRE A RETENIR

-0,6 %

C'est l'évolution de la consommation de viande bovine en France de janvier à mai. Alors que certains annonçaient un effondrement, les chiffres indiquent le contraire !

Face aux fausses informations qui circulent, il est important de se référer aux bons chiffres. C'est pourquoi la FNB a organisé un webinaire la semaine dernière pour présenter la situation exacte du marché,.

EN REGION

La sécheresse de poursuit, et ses conséquences désastreuses sont déjà visibles dans les élevages. Les 1ers éléments d'évolution de l'Indice satellite interpellent déjà : dans certaines zones, l'indice fait état, fin juin, d'une pousse « normale »… alors que les éleveurs commençaient alors déjà à distribuer au pré des fourrages, pourtant récoltés en moindre quantité. Face à cette incompréhension, et pour des indemnisations anticipées, des **enquêtes de terrain doivent être diligentées par les Préfets dans tous les départements** !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

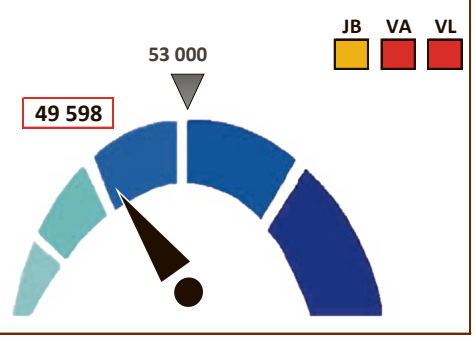
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 30

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties	Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :	Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	8 000 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 850 têtes	6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
S26	46 527	11 155	7 572	10 727 normal	7,26	6,80	5,08	7,39
S27	48 178	15 506	8 824	11 160 normal	7,26	6,75	4,97	7,31
S28	50 390	15 690	10 157	11 217 normal	7,23	6,70	4,97	7,25
S29 (4 jours ouvrés)	44 698	6 272	4 687	9 638 normal	7,18	6,63	4,97	7,20
S30	49 598	16 860	11 562	10 364 normal	7,08	6,56	4,26	7,20
Moyenne glissante 5 semaines	47 878	13 097	8 560	*Cumul S1 à S30 :* léger ralenti				
Evol A-1 (moy glissante)	-4%	-0%	-1%					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

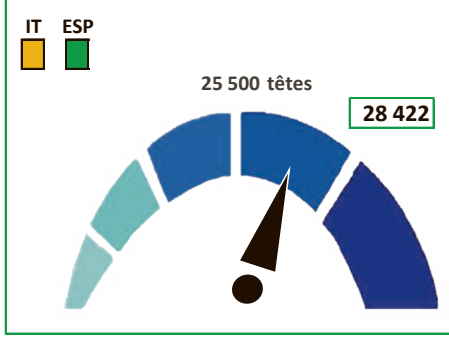
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

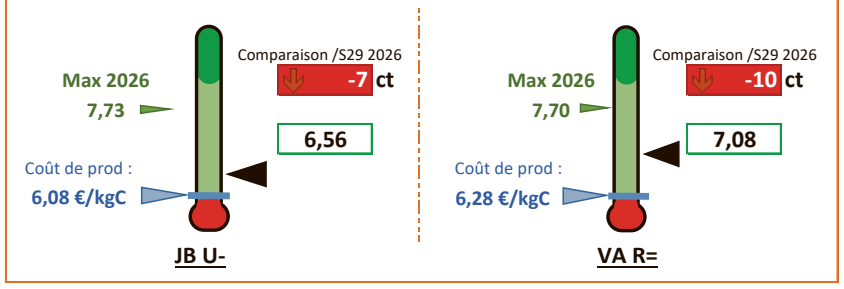
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

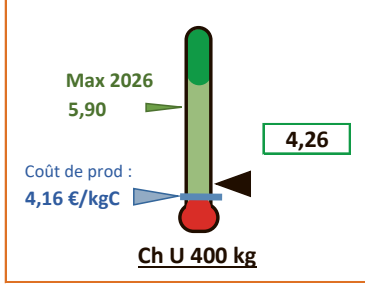
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 30 du 20 au 24 juillet 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 216	↗
MAIGRE	4 524	↘
VEAUX	4 238	↗
OVINS/CAPRINS	4 064	↗

• **Broutard(e)s :** la tendance commerciale demeure très tendue sur l'ensemble des bassins. La demande est en net retrait, pénalisée par la baisse des cours des jeunes bovins en France et à l'export, des perspectives économiques défavorables pour les engraisseurs et un contexte climatique peu favorable. Les transactions restent difficiles, avec un tri marqué sur la qualité, les animaux moyens étant les plus pénalisés. Les cours poursuivent globalement leur repli, malgré quelques catégories de poids où ils parviennent à se maintenir. Le marché des femelles reste contrasté. Les animaux de qualité se commercialisent dans un contexte de demande plus calme, avec des ajustements de prix globalement modérés, tandis que les femelles de moindre qualité demeurent délaissées. L'offre limitée et hétérogène permet néanmoins un écoulement régulier des bonnes catégories.

• **Gros bovins maigres :** des ventes contrastées selon les catégories. Les animaux jeunes, préparés ou de qualité conservent une commercialisation fluide, tandis que les sujets maigres, âgés ou présentant un état plus brut font l'objet d'un tri plus marqué. L'augmentation des sorties, liée aux conditions climatiques, et le repli des cours de la viande accentuent la pression sur les prix des catégories ordinaires, alors que les meilleurs animaux continuent de bénéficier d'une demande soutenue.

• **Boucherie :** le marché est pénalisé par une demande limitée des abatteurs, confrontés à des stocks élevés après les fortes chaleurs. Les transactions sont difficiles et les cours s'inscrivent globalement en baisse, avec un intérêt concentré sur les animaux les mieux finis. Seuls quelques marchés parviennent à maintenir des prix stables.

• **Ovins :** des sorties plus importantes cette semaine, dans un contexte de demande irrégulière. Si certains débouchés restent dynamiques avec des cours reconduits, l'afflux d'animaux et le ralentissement de la consommation, notamment sous l'effet des fortes chaleurs, exercent une pression baissière sur les prix. Les cours s'orientent ainsi globalement à la baisse malgré une présentation satisfaisante en qualité et en quantité. En brebis, la demande soutenue malgré une hausse des effectifs. Les cours sont globalement stables à fermes, avec des hausses observées sur certains marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

39 - Achète tout tracteur en panne, épave, non roulant toutes marques, télescopique, benne, faire proposition.
✆ **06 95 67 51 58**

69 - A vendre tracteur Fiat 72-93 TBE 2 roues motrices arceau 4000 heures très propre.
✆ **06 47 72 83 23**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Travail du sol

69 - Vends semoir maïs Nodet - Pulv. Berthoud Alto + 600 - Enrouleur Irrif. optima 75 320 - Herse rotative Lely - 3 charrues 4 socs.
✆ **06 11 64 36 60**

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

66 - Vends benne à vendanges TIM bon état 500 €.
✆ **06 21 85 10 28**

Irrigation

01 - Vends motopompe Lonbardini, rampe Seppic, canon komet.
✆ **03 85 31 00 47**

Cave

69 - Vends centrale de production d'eau glacée réversible (froid et chaud) marque Kreyer.
✆ **06 03 22 34 24**

Elevage

21 - Poules pondeuses plein air de 18 mois, pondent a 60 %, Race rousse Babcock. Nourries sans OGM, labelisées bleu-blanc-cœur. Vente les mercredis et samedis 25-28-31 juillet et le 1er août 2026, de 9h à 11h30 sur commande par SMS, votre nom, nombre de poules, jour de retrait. Prendre cartons ou caisses pour le transport. Tarifs poules vivantes de 1 à 25 poules 5€ la poule. Commande site https://poulepourtous.com/poules. De 25 à 50 poules 3,5 € la poule. Commande par SMS de 51 à 100 poules 3€ la poule. Commande par SMS de 101 à 200 poules 2,50€ la poule. Commande par SMS + de 200 2€ la poule. Commande par SMS pas de livraison tarif pris à la ferme EARL DU PONTOT FERME DU PONTOT ROUTE DE SAULON 21220 GEVREY CHAMBERTIN. (3003)
✆ **06 80 41 58 75**

39 - Vends ensileuse à maïs Agram 1 rg pour affouragement journalier ; bétaillère Mazeron 5m toutes options.
✆ **06 84 83 19 90 h.r.**

67 - Cause cessation vends élevage de daims.
✆ **06 83 13 81 72**

71 - Vends plateau remorque 4 roues, dimensions L. 4,75 / l. 1,80 m, ridelles 0,60 m et fourrages, 2 bacs à eau galva, 1.000 l et 600 l, 1 râtelier à arceaux, 12 passages, 2x2 m.
✆ **06 76 92 41 08**

Divers

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3001)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2901)
✆ **07 63 10 20 41**

38 - Vends tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, nacelle sur 3 points, charrue 365 sécurité boulons, faucheuse Krone 5 assiettes, tracteur MC115 avec fourche Mailleux avec Pellicand.
✆ **06 81 62 15 57**

Véhicule

Utilitaire

05 - Achat Véhicule TOYOTA ,4X4 Pick up , MITSUBISHI L200, Nissan, utilitaire, avec ou sans contrôle technique, même en panne, enlèvement rapide.
✆ **06 99 56 63 64**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

38 - Vends Berlingo fourgonnette rallongée, 3 places à l'avant, crochet attelage, porte latérale, 96000 kms.
✆ **07 84 41 13 73**

74 - Recherche fourgon réfrigéré surgelé hayon 3T5.
✆ **06 81 71 47 77**

Achat-Vente

Fourrage

01 - Cause surplus vends bottes enrubannées RGI et PT de 2025.
✆ **06 40 18 07 28**

38 - Vends foin BR stocké à l'abri.
✆ **06 30 70 89 17**

89 - Vends foin près récoltes 25, balles rondes 120/120, 90€ tonnes prix départ. (3101)
✆ **06 87 50 82 50**

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ **06 75 39 31 86**
BOUSSARD Environnement

Propriété

26 - Vds propriété 82 Ha bois taillis sud Drôme avec 0,50 Ha de truffière en production.
✆ **06 77 69 28 12**

Terrain

38 - Recherche parcelles humides ou marécageuses, terrains en bord de rivière ancienne peupleraie ou terrain libre de fermage pour plantation de peupliers.
✆ **06 38 99 44 26**

Emploi

Offre

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.70 € (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

21 - Domaine Viticole à (21) Nuits St Georges, recherche Agriculteur ou retraité Agricole ou personne du milieu agricole, pour conduite de Minibus durant les Vendanges depuis les secteurs Dijon – Arc sur Tille et Pouilly en Auxois jusqu'au domaine. Début du contrat autour du 25 Août pour une huitaine de jours, pour transporter les vendangeurs depuis leur domicile jusqu'aux parcelles de vignes et aide aux vendanges. Pour tout renseignement,03 80 62 30 61 (3002)
✆ **03 80 62 30 61**

25 - Ferme du lycée agricole de Besançon recherche un salarié agricole polyvalent (H/F) pour participer aux travaux de son atelier lait et porcin. Poste à pourvoir rapidement. CDI, salaire selon expérience, prime de participation, logement sur place possible.
✆ **06 84 81 00 70**

69 - Vendanges beaujolais cherche coupeur 24/08/26. Nourri. Logé. Tarif préfectoral. domainedeponchon@orange.fr
✆ **06 86 96 87 26**

Divers

69 - Vends pneu BKT W702 Implement 6 Ply Rating 101A6/98A8. Possible d'envoyer photo 70 €.
✆ **06 30 56 95 99**

Mariage

25 - Africaine âgée de 57 ans recherche relation sérieuse avec homme de 54 à 64 ans, respecteux, pour une vie de couple. Tél. 06 74 19 19 37
✆ **06 74 19 19 37**

Animaux

Bovin

38 - Vds 7 génisses de Race Aubrac gestantes pleines taureau Aubrac, à terme mi-août, toutes garanties sanitaires, indemn IBR.
✆ **06 89 09 72 67 le soir**

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ **06 78 59 03 92**

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
✆ **06 71 61 73 16**

Des professionnels à votre service
GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr
Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**
Gaec Cadoux

Ovin

71 - 64e Concours National du Mouton Charollais à Charolles jeu. 6 - vend. 7 août 2026, 800 reproducteurs attendus jeudi, après-midi : concours, aucune sortie d'animaux le jeudi ! Vendredi matin : fin du concours, vendredi après-midi : vente de béliers de stations + nombreuses ventes en case (béliers, agnelles). Nouveau le vendredi exposition/vente de taureaux avec la Société d'agriculture de Charolles. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des Expositions, 71120 Charolles. Rens. 03 85 24 00 18 ou osmoutoncharollais@gmail.com ; www.mouton-charollais.com
✆ **03 85 24 00 18**

Caprin

18 - EARL Breton vends agnelles texel pur race non inscrites et 3 antenais et plusieurs gros agneaux.
✆ **06 82 25 17 13**

42 - Vends 20 chevrettes Alpines et Saneen, nées en février 2026, sevrées, écornées, indemne CAEV. 190 euros la chevrette.
✆ **06 28 28 31 33**

Chien

25 - A réserver chiots Border Collie nés 1/06/26 pucés, vaccinés, parents faciles, mère 250268501538998.
✆ **06 88 20 81 56**

Equin

69 - Achète chevaux de selle de réforme et poneys. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

Divers

67 - Vds porcelets sevres gascon certifiés bio 10 semaines. 60 € pièce HT.
✆ **06 76 50 77 74**

Regardez-nous sur YouTube
Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Reprenez le contrôle de votre énergie.
Produisez votre électricité, stockez-la sur batterie et sécurisez durablement votre budget énergie.
Votre bilan gratuit sur www.arvernenergies.fr
le groupe ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI
Le meilleur du Solaire Auvergnat
04 71 50 52 84
www.arvernenergies.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BILLIE
SARL au capital de 418 000 €
Siège social : 2 rue des violettes
21121 Ahuy
999 450 851 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 26/06/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue du Rompot 21121 Fontaine-lès-Dijon, à compter du 26/06/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26023515

MODIFICATIONS MULTIPLES

SC SIMON OERTLI LOGISTIQUE - SOL
Au capital de 2000 euros
Siège social : 12 Rue du Val de Norges
21490 NORGES LA VILLE
488755000 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 13/07/2026, l'AGE statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Les conditions prévues par la loi étant réunies, la Société a été transformée en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté. La dénomination de la Société, son siège social, la date de clôture de l'exercice et sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes:
Objet :
Ancienne mention : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de titres de placement, valeurs mobilières, parts sociales en pleine propriété ou en usufruit. L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Nouvelle mention : La Société a pour objet l'exercice d'holding animatrice, notamment par les activités suivantes en France et à l'étranger : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives, comptables, financières, de conseil ou commerciales et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Animation des sociétés affiliées. Cession d'immeubles. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations.
Dirigeants : Simon OERTLI demeurant 38 Rue de Jouvence – 21000 DIJON reste gérant.
Modification sera faite au greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023647

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE DE BELLENE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 110 000 euros
Siège social :
41 Rue du Faubourg Saint-Nicolas
21200 BEAUNE
489 239 244 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 1er juillet 2026, la collectivité des associés de la société a décidé de transférer le siège social du 41 Rue du Faubourg Saint-Nicolas, 21200 BEAUNE à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) - Zone Industrielle - 19 rue Jacques Germain à compter du 1er juillet 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023694

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISON ROCHE DE BELLENE
Société par actions simplifiée
au capital variable de 1 029 250 euros
Siège social : 41 Faubourg Saint-Nicolas
21200 BEAUNE
503 422 099 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 41 Faubourg Saint-Nicolas, 21200 BEAUNE à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) -Zone Industrielle - 19 rue Jacques Germain à compter du 1er juillet 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023695

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI BARAT BERTRAND DEVILLARD
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 7 route de Volnay
21190 MEURSAULT
791 272 446 RCS DIJON

Aux termes d'une AGM en date du 25 juin 2026, la collectivité des associés a :
- nommé en qualité de cogérant M. Thomas GUILLERMINET, pour une durée illimitée à compter du 25 juin 2026,
- décidé de remplacer à compter du 25 juin 2026 la dénomination sociale « BARAT BERTRAND DEVILLARD » par « GROUPEMENT MEDICAL DES HAUTS DE MEURSAULT » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023704

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

MOINGEON FLORENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 4, rue du Château
21190 SAINT-AUBIN
752 136 820 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du1er Juillet 2026 a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Ancienne mention : « MOINGEON FLORENT »
Nouvelle mention : « ANDRE MOINGEON »
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS
La gérance

AL26023712

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NYALA ALBAHEER
SAS au capital de 450 €
Siège social :
pl fontaine d'ouche dite a gervais
21000 Dijon
921 186 094 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 23/07/2026 l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : Exploitation d'un commerce de détail alimentaire et non alimentaire, de vente de vêtements et accessoires. L'importation et l'exportation de tous produits et marchandises
Mention au RCS de Dijon

AL26023730

// GÉRANCE

DEBUT DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé sous forme électronique du 20/07/2026, l'EURL BAZIN CEDRIC, SARL au capital de 302 600 € ayant son siège social à LA ROCHEPOT (21340) immatriculée sous le n° 450.416.573 RCS DIJON, a donné en location-gérance à la société A LA FERME BAZIN, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège social 2 route de Chambéry - 21340 LA ROCHEPOT, en cours de constitution et d'immatriculation au RCS de DIJON, un fonds de commerce de commercialisation au détail, demi-gros et gros de tous produits agricoles et alimentaires exploité 2 route de Chambéry - 21340 LA ROCHEPOT, immatriculé sous le n° 450.416.573 RCS DIJON, pour une durée de 5 ans à compter du 01/08/2026 pour se terminer le 31/07/2031, renouvelable ensuite par tacite prolongation pour des périodes d'égale durée sauf dénonciation.
Pour avis.

AL26023691

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL A AVOT
Par arrêté préfectoral n° 1121 du 23 juillet 2026, est organisée du 17 août 2026 à 14 h 00 au 18 septembre 2026 inclus à 17 h 00, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire pour une centrale solaire agrivoltaïque sur le territoire de la commune d'Avot, d'une puissance de 7 MWc, déposée par la société « les Lavières Solaires ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Avot aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :
- Le Lundi : de 14h à 16h
- Le Mercredi : de 8h à 12h
- Le Vendredi : de 14h à 16h
- Le Samedi des semaines paires : de 8h à 12h
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7514/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Avot, située **4 rue de Travot 21580 Avot.**
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête, soit le 18 septembre 2026 avant 17 h 00 :
- par voie postale en mairie d'Avot, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé via le lien : **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-7514@registre-dematerialise.fr**
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/** pendant toute la durée de l'enquête.
L'Autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R. 122-7 du Code de l'environnement.
Monsieur Christian ROCHE désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Patrick BRICLER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie d'Avot
- Lundi 17 août 2026 de 14h00 à 17h00
- Samedi 22 août 2026 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 28 août 2026 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 18 septembre 2026 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Coralie VAILLANT – les Lavières Solaires – Téléphone : 06 81 53 88 27 – **coralie@opale-en.eu**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre la décision relative à la demande de permis de construire. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois, mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Avot, sur le registre dématérialisé via le lien : **https://www.registre-dematerialise.fr/7514/**, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26023716

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/07/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Grancey-le-Château-Neuvelle : Terres, bois - Urbanisme : RNU - Libre - Agriculture biologique 49 ha 34 a 90 ca 'MONTAGNE DES LAVIERES' : B-0310—0311 - 'COTEDE PERD SON TEMPS' : B-0430—0434—0438ZP-0013 - 'LE PAVILLON' : ZP-0003—0028
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Bellefond : Parcelles en nature cadastrales de terres et vergers - Urbanisme : Zone A, AU et N du PLU 6 ha 72 a 97 ca 'LA PLANCHOTTE' : AB-0392 - 'DESSUS LA COTE' : AB-0222 - 'EZ CHAMPS MESSONS' : AB-0120—0122—0134—0135 - 'BASSES ARBUES' : AC-0045—0046—0058 - 'CHAMP POURRI' : AC-0061—0067—0069 - 'CONTOURS DES CHAMPS MESSON' : AC-0838
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/08/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023733

Maître Thierry LUSSIAUD, Notaire à la résidence de MARNAY (70150) 13 rue de Vaugereux, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Thierry LUSSIAUD, Vincent CORNEILLE, Marlène JEANNIN, Notaires associés », ayant son siège social à POUILLEY-LES-VIGNES (25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux Monsieur Jean-Philippe Paul CHARBONNEAU, professeur des écoles, et Madame Marie-Christine Gilberte VIARD, assistante maternelle, demeurant ensemble à DIJON (21000) 11 boulevard Pascal.
Monsieur est né à VESOUL (70000) le 21 septembre 1964,
Madame est née à ROUEN (76000) le 18 février 1967.
Mariés à la mairie de BESANCON (25000) le 27 juillet 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Information concernant le changement du régime matrimonial
Adoption du régime de la communauté universelle, avec clause d'attribution au conjoint survivant suivi d'un apport à ladite communauté de la moitié indivise en nue-propriété de biens et droits immobiliers sis dans un ensemble immobilier à STRASBOURG, rue du Bassin d'Austerlitz appartenant en propre à Monsieur.
Cet acte a été reçu par Maître Thierry LUSSIAUD, notaire susnommé, le 15 juillet 2026.
Information concernant l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de Commissaire de Justice, auprès de Me Thierry LUSSIAUD, notaire susnommé.
Pour insertion
M° Thierry LUSSIAUD - notaire

AL26023722

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

DIVIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 15 Rue Monge
21200 BEAUNE
851 383 521 RCS DIJON

Par décision du 30 Juin 2026, la société LAPARA, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 rue Dominique Jean Larrey ZAC Les Portes de Beaune 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 483 051 413 a, en sa qualité d'associée unique de la société DIVIN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société DIVIN au profit de la société LAPARA, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.
La présidente

AL26023719

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/07/2026, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HLK
Siège social : 14 Rue du Rocher - 21160 MARSANNAY LA COTE
Objet social : Bar, vente au détail de presse, salon de thé, librairie, confiserie, bimbeloterie, papeterie, tabletterie, jouets, cadeaux, articles pour fumeur, pellicules, carterie, auxquels sont annexés la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des Jeux et d'un comptoir PMU.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 10 000 euros
Associés en nom : Madame Henia KAOUANE, demeurant 14 Rue du Rocher - 21160 MARSANNAY LA COTE / Madame Lise KAOUANE, demeurant 14 Rue Du Rocher - 21160 MARSANNAY LA COTE
Gérance : Madame Henia KAOUANE, susvisée.

AL26023679

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : A LA FERME BAZIN
FORME : Société par actions simplifiée (associée unique)
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 2 Route de Chambéry - 21340 LA ROCHEPOT
OBJET : La commercialisation de produits artisanaux de terroirs et de tous produits à caractère touristiques ; épicerie ; la commercialisation au détail, demi gros et gros, de tous produits agricoles et alimentaires notamment de viande et de charcuterie.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : Monsieur Cédric BAZIN demeurant 2 Route de Chambéry - 21340 LA ROCHEPOT.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

AL26023690

AVIS DE CONSTITUTION

NUMEROBIS
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue Vannerie, 21240 TALANT
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 22 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NUMEROBIS
Siège : 7 rue Vannerie - 21240 TALANT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 euros
Objet :
- Marchand de biens. Achat et vente de tous biens immobiliers. Rénovation immobilière. Promotion immobilière.
- Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La réalisation de prestation d'accompagnement, de conseil et de toute prestation de service au profit d'entreprises de tout corps de métiers.Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société LE POINT DU JOUR, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 8 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 448 203 216 RCS DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26023705

AVIS DE CONSTITUTION

Holding ABC
Société civile
Au capital de 1 930 000€
Siège : 5 Ter Rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Par Acte sous seing privé en date 23/07/2026 il a été constitué une Société civile,dénommée Holding ABC, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Capital : 1 930 000 €
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations, et l'aliénation de ces participations ; Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance ; L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales à prépondérance immobilière ; L'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'immeuble(s) et l'exploitation par bail et autrement de ces constructions ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Le tout, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON
Siège social : 5 Ter RUE de Messigny 21121 Hauteville-lès-Dijon
Gérant : Anouck MADEC, demeurant 5 Ter RUE de Messigny 21121 Hauteville-lès-Dijon.
Gérant : Benjamin CLERGET, demeurant 5 Ter RUE de Messigny 21121 Hauteville-lès-Dijon.
Clauses d'agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés donné dans les formes et conditions des décisions extraordinaires, à l'exception des transmissions par décès au profit du conjoint non divorcé et des enfants de l'associé décédé.

AL26023724

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

C CUBE CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 ter Rue des Chèvres
58180 MARZY
878 444 785 RCS NEVERS

En date du 2 juin 2026 les associées ont décidé d'augmenter le capital social de 399 000€ pour le porter de 1 000 € à 400 000 €.

AL26023680

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PERO
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 73 Avenue du Docteur Dollet
58170 LUZY
949 364 566 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à compter rétroactivement du 1er janvier 2026 aux activités d'achat et de vente au détail et en gros de vêtements, chaussures et accessoires.
POUR AVIS, Le Président

AL26023723

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI M.C.L.
SCI au capital de 762 €
Siège Social : 28, Avenue Georges Clémenceau – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
341 985 760 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 25/07/2026, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour M. Frédéric GUILBAULT dt à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – 12, rue du Panama aux fonctions de co-gérant de la société.

AL26023736

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SBPAD - RCS Paris 750 418 691 - construction neuve, réhabilitation, restauration de patrimoine classe, architecture d'intérieur, décoration, design d'agencements. - 155 Rue de la Pompe 75116 Paris 16e Arrondissement. Radiation d'office : article R. 123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 21/07/2026.
Le Greffier

AL26023709

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE AU DE A COUDRE EURL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 Bis Rue Jean Desvaux
58 000 NEVERS
451 382 634 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Martine REVEILLON-VANSTAELVEL, demeurant 9 Rue Camille Baynac 58000 NEVERS, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 rue Camille Baynac, 58000 NEVERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26023697

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CELYA
Société Civile en liquidation au capital de 1 500 €
Siège Social : 16, Grande Rue – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
839 333 051 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 19/03/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Yann PIVERT dt à MAREUIL SUR OURCQ (60) – 20, rue de Souville et Mme Céline GUILLOCHON dt à CHALLANS (85) – 21 Bis, rue de la Caillonnière de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26023710

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA RUE DU PUITS
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
Au capital social de 125 500 €
Siège social :
26 Chemin du Lavoir des Dards
58150 SUILLY-LA-TOUR
RCS NEVERS – N° 793.868.894

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2026, les associés ont décidé :
- la dissolution anticipée de la société au 30 juin 2026
- de nommer Monsieur Pascal ROUSSEAU, demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards - 58150 SUILLY LA TOUR, liquidateur.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 26 Chemin du Lavoir des Dards - 58150 SUILLY LA TOUR
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26023713

DISSOLUTION

SCI LES OISEAUX DE NUIT
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 101 €
Siège Social : Le Bois Pensué – 58310 BITRY
845 117 175 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 15/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Didier JOUANNEAU dt à BITRY (58) – Le Bois Pensué a été nommé comme liquidateur

ANNONCES LÉGALES

pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023732

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17 juillet 2026 , il a été constitué une SARL dénommée : CLYD ELEC
Objet social : tous travaux d'électricité, installations électriques de chauffage et climatisations, installations de ventilation mécanique contrôlée et détection incendie, automatisme, électricité basse, moyenne et haute tension- La vente de tout matériel et équipement électroménager, électronique, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de sanitaire, de salles de bains, se rapportant aux activités précédemment énumérées,
- la réalisation de petits travaux,
- en sous-traitance exclusivement, tous travaux du bâtiment.
CLYD ELEC
Siège social : 5 rue de l'Eglise, 58270, BILLY CHEVANNES
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Dylan YVANASKI demeurant 5 rue de l'Eglise, 58270, BILLY CHEVANNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26023692

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 21 JUILLET 2026
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION SOCIALE : NOVA FLAM
SIEGE SOCIAL : COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre) - 5 rue des Forgerons
OBJET : Vente, installation, maintenance et entretien de cheminées, inserts bois, granulés et gaz, poêles à bois, poêles à granulés, cuisinières à bois, à granulés, à gaz ou électriques et tous accessoires y afférents, y compris tous travaux de ramonage de cheminées et conduits d'évacuation
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 10.000 euros
PRESIDENT : La société DESJOUR INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 445.000 euros, ayant son siège social à MOULINS (Allier) - 92 rue de Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 908 193 386
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.
IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et insertion : Le Président

AL26023700

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24.07.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : O Coeur du Bois
Capital social : 100 euros
Siège social : 6, rue Victor Frébault – 58270 SAINT-BENIN D'AZY
Objet : L'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation, la coupe et plus généralement la transformation, le conditionnement, le stockage, le transport et la distribution de bois de chauffage, sous toutes ses formes (bûches, bois fendu, bois sec, bois compressé, granulés de bois, plaquettes forestières et tous combustibles dérivés du bois).
Président : Loïc PRUD'HON, demeurant 6, rue Victor Frébault – 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'Actions s'effectuent librement. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession y compris entre associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL26023726

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

NGN GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 4 201 000 euros
Siège social : 9 Avenue Georges Pompidou,
89100 SENS
102 102 886 RCS SENS

Il résulte des décisions unanimes des Associés en date du 10/07/2026 que le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros), divisé en 100 actions de 10 € chacune.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS DEUX CENT UN MILLE euros (4 201000 €). Il est divisé en 420 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.

AL26023727

// MARCHÉS PUBLICS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Environnement et Urbanisme

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)
pour la construction d'un parc éolien sur la commune de Verdonnet
Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2026 une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du jeudi 20 août 2026 - 9h00 au mercredi 25 novembre 2026 - 17 h00 relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée auprès de la Préfète de la Côte-d'Or, par la société CENTRALE ÉOLIENNE DE LA CRAIE SAS dont le siège social est situé 9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Verdonnet.
Le projet de parc éolien se compose de 4 éoliennes et de deux postes de livraison.
CONSULTATION :
Le dossier peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation publique en parallèle de l'instruction :
- sur le site Internet dédié à la consultation :**http://consultation-lacraie.fr/**
- sur un poste informatique à la sous-préfecture de Montbard – horaires d'ouvertures :
- du lundi au jeudi de 09h30 à 11h30, le vendredi de 08h45 à 13h30.
- et, au besoin, en version papier pour le dossier initial de demande, à la préfecture de la Côted'Or -DCPPAT- aux horaires d'ouverture du public de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30,jusqu'au 20 novembre 2026.
Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés au pétitionnaire :
M. Pierre-Baptiste FOUCAULT
Chef de projet énergies renouvelables
Tél. : 06 80 34 71 04
Courriel : pierrebaptiste.foucault@enertrag.com
DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :
par décision du Tribunal administratif de Dijon du 3 mars 2026 :
- Madame Magdeleine MARCHAND-HERPREUX, est désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête.
- Messieurs Jean-Bernad PECHINOT et Bernard VUILLOT sont désignés membres de la commission d'enquête
- Monsieur Philippe COLOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, il remplacera un membre de la commission d'enquête en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :
Dans les quinze premiers jours de la consultation du public, la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture, avec la présence du pétitionnaire :
Mercredi 02 septembre 2026 de 17h00 à 19h00 à la salle des fêtes de Fontaine-les-Sèches
6 Grande rue 21330 - Fontaine-les-Sèches
Dans les quinze derniers jours de la consultation du public, la commission d'enquête organise une réunion publique de clôture, avec la présence du pétitionnaire :
La date, lieu et horaires de la réunion de clôture seront précisés sur le site Internet dédié à la consultation :
http://consultation-lacraie.fr/
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :
La commission d'enquête assurera 5 permanences, selon le calendrier suivant :
- Jeudi 20 août 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Verdonnet
- Lundi 14 septembre 2026 de 10h00 à 13h00 en mairie de Planay
- Samedi 17 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Savoisy
- Mardi 03 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Ravières
- Mercredi 25 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Verdonnet
OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :
Les observations et propositions du public peuvent être adressées, avant la fin du délai de consultation du public :
- sur le site Internet dédié à la consultation : **http://consultation-lacraie.fr/**
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : **contribuer@consultation-lacraie.fr**
- par voie postale, à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante :
Préfecture de la Côte-d'Or-
DCPPAT – commission d'enquête - projet parc éolien de la Craie.
53 rue de la préfecture 21000 – DIJON
RÉSULTATS :
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus dans un délai de trois semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site Internet dédié à la consultation pendant une durée d'un an : **http://consultation-lacraie.fr/**
DÉCISION :
À l'issue de la consultation, la Préfète statue sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.
La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général
Denis BRUEL

AL26023718

// DIVERS

LAURE Virginie Résidence Le Palais

CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
NOWAK Pascal
Liquidation Judiciaire du 08/11/20221, rue de l'Industrie Parc d'activité de la Petite Ile 89300 JOIGNY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 juillet 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023682

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI NICAR
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 bis rue Saint Germain
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : Clébris
56920 NOYAL PONTIVY
528 005 176 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 à Clébris 56920 NOYAL PONTIVY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles CARLAC'H, demeurant Clébris 56920 NOYAL PONTIVY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023721

DISSOLUTION

SCI SOUFFLOT
Société civile immobilière au capital de 131.700 €
Siège social : 4 bis rue Soufflot 89000 AUXERRE
RCS 423880764
Le «19 juin 2026», l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 juin 2026. Mme Claudine NETILLARD demeurant 10 av Léonard de Vinci Le Palais Raphaël appart 46 34970 LATTES, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé 10 av Léonard de Vinci Le Palais Raphaël appart 46 34970 LATTES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour insertion, le liquidateur.

AL26023741

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/07/2026, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA LA BROSSE À PLUMES
Objet social : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.
Siège social : 3 Rue du Fourneau Thorey., 89430 THOREY
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Co-gérance : Monsieur POINSOT Nicolas, demeurant 3 rue du fourneau, 89430 THOREY et Madame GESCHWINDENHAMMER Marie, demeurant 3 rue du Fourneau, 89430 THOREY
Clause d'agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés quel que soit le cessionnaire.

AL26023684

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

VIE QUOTIDIENNE

// FESTIVAL

58 Monceaux-le-Comte fête le théâtre et la lecture

Jusqu'au 14 août, le village nivernais de Monceaux-le-Comte propose une nouvelle édition du festival Les Heures Festives. Au programme : théâtre, lectures et convivialité.

La 9e édition du festival Les Heures Festives, organisé par l'association Bookson, se tient jusqu'au 14 août dans la Nièvre, à Monceaux-le-Comte, près de Corbigny. C'est une parenthèse culturelle et conviviale au cœur de la campagne qui est proposée, dans le cadre enchanteur de l'ancien presbytère du village, place André Grosjean. Vous pourrez y découvrir les Solo Théâtre : un concept original où, en une heure, un(e) seul(e) interprète fait revivre une œuvre et tous ses personnages. Une manière vivante et accessible de découvrir ou redécouvrir les grands classiques du répertoire, de Racine, Feydeau, Labiche, Marivaux Fitzgerald, Priandello, Ibsen ou Molière. Mais aussi les lectures jeunesse : Petits et grands sont invités à voyager au pays de l'imaginaire avec Alice au pays des merveilles de Lewis Carroll ou les merveilleux Contes d'Andersen. Des rendez-vous pensés pour éveiller la curiosité et partager le plaisir des histoires en famille. Avant les spectacles, vous pouvez profiter du jardin de l'ancien presbytère pour déguster des produits locaux, partager un verre et échanger avec les artistes et les autres festivaliers dans une ambiance chaleureuse. Par ailleurs, pendant la durée du festival, une exposition de photographies en noir et blanc mettant à l'honneur les paysages et le patrimoine de la région et réalisées par Adrienne Sibelle et Prosper Journée sera présentée. Avec le Pass Intégral, vous pourrez assister à tous les spectacles pour seulement 3 euros par soirée.

Berty Robert, avec communiqué

Réservations sur www.leslivreurs.com



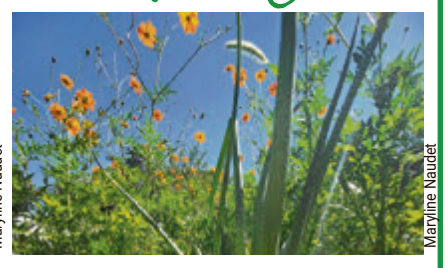
L'affiche du festival Les Heures Festives.



Maryline en fait tout un potager


Maryline Naudet


Maryline Naudet


Maryline Naudet

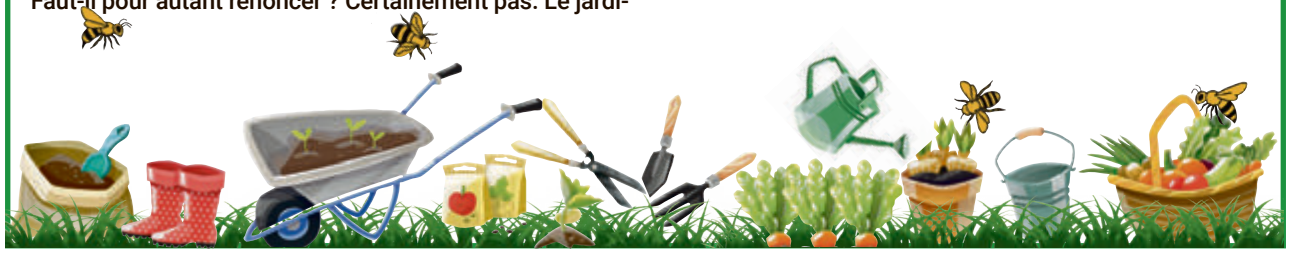
Polliniser les courgettes : **quand le jardinier remplace les abeilles**

Il y a des années où le jardinier se sent presque inutile. La pluie tombe au bon moment, les abeilles bourdonnent avec enthousiasme et les courgettes s'enchaînent à un rythme tel que l'on finit par ne plus savoir quoi en faire. Puis il y a les autres. Celles où la chaleur écrase tous sur son passage et où l'on contemple, un peu dépité, de magnifiques pieds de courgettes… sans la moindre récolte. Cette année la canicule n'a pas seulement éprouvé les hommes et les animaux. Les courgettes fleurissent, certes, mais les jeunes fruits jaunissent, cessent de grossir et finissent par tomber. De quoi faire douter même les jardiniers les plus expérimentés. Pourtant, le phénomène est souvent très simple à expliquer. La courgette dépend des insectes pollinisateurs. Une fleur mâle doit transmettre son pollen à une fleur femelle, reconnaissable à la petite courgette déjà formée sous la corolle. En période de fortes chaleurs, les abeilles et le bourdons réduisent leurs sorties aux heures les plus fraîches. Au-delà de 35 degrés, le pollen perd aussi de sa qualité et les fleurs fanent plus rapidement. La rencontre entre les deux devient alors plus compliquée.

Faut-il pour autant renoncer ? Certainement pas. Le jardinier possède une arme redoutable efficace : ses propres mains. Tôt le matin, lorsque les fleurs sont encore bien ouvertes, il suffit de prélever une fleur mâle, d'en retirer les pétales et de déposer délicatement son pollen sur le pistil de la fleur femelle. Un geste qui permet souvent de sauver la récolte. Un simple pinceau souple peut également faire office d'abeille de remplacement. La canicule rappelle aussi quelques évidences. Un paillage épais limite le déssèchement du sol, un arrosage copieux au pied plutôt qu'en surface préserve les racines, et quelques fleurs mellifères installées à proximité encouragent les pollinisateurs à revenir dès que les températures deviennent plus clémentes.

Le jardin nous enseigne décidément la patience. Il oblige à compenser avec une météo de plus en plus imprévisible et nous rappelle que, derrière une simple courgette, se cache tout un équilibre entre la plante, les insectes…. Et le climat. Quand les abeilles lèvent le pied à cause de la chaleur, il revient parfois au jardinier de prendre le relais. Une drôle d'époque où l'on se découvre, l'espace d'un matin, un nouveau métier : pollinisateur bénévole.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 2 août

// Concours de pétanque à Pouilly-en-Auxois

La société de pétanque La Pollienne organise un concours en doublettes, rue du Sergent Stéphane Mazeau. Belle dotation et coupes aux vainqueurs. Buffet et buvette sur place.

Tarif : 10 euros.
Renseignements : 06 82 78 67 24

• Mardi 4 août

// Village 100 % sport à Gevrey-Chambertin

À l'occasion du passage du Tour de France féminin de nombreuses initiations et animations sportives seront au programme de ce Village 100 % sport Côte-d'Or, de 10 heures à 18 heures.

cotedor.fr

• Jeudi 6 août

// Soirée aux lanternes à Montbard

De 21 h 30 à 23 heures, explorez le parc Buffon à la lumière des lanternes, en suivant plusieurs guides du musée Buffon et apprenez-en davantage sur l'histoire du château des Ducs de Bourgogne.

Renseignements : ot-montbard.fr Gratuit. Rendez-vous au parc devant le cabinet de travail de Buffon.

• Vendredi 7 août

// Concert à Beaune

Concert jazz, funk, boogie et blues à partir de 19 heures au théâtre de verdure avec le groupe The Silky's.

www.beaune.fr - Tarif : 10 euros. Renseignements : 06 82 78 67 24

• 8 et 9 août

// Les Médiévales de Vic-sous-Thil

La forteresse de Thil accueillera une nouvelle édition de la Médiévale des seigneurs de Thil. Un village du Moyen-Âge sera reconstitué. Auprogramme : grande fête, marché et animations.

Medievaledesseigneursdethil.blog4ever.com

Nièvre

• Dimanche 2 août

// Concert à Decize

Le groupe nivernais Tri Sélectif sera en concert au stade nautique à partir de 17 heures. Ils réinventent les titres populaires qui ont marqué les mémoires pour vous offrir un voyage musical authentique et généreux. De Bernard Lavilliers aux Beatles, en passant par Mickey 3D, Alain Souchon ou Depeche Mode, le groupe propose un patchwork original. Ces artistes transforment chaque concert en une fête conviviale.

ww.ville-decize.fr

• Mercredi 5 août

// Soirée années 80 à Ouroux

L'association Les Chemins d'Ouroux organise plusieurs soirées destinées à récolter des fonds pour les travaux d'ouverture de la Voie du tacot, une ancienne voie de chemin de fer qui a fonctionné entre Corbigny et Saulieu de 1901 à 1939 et qui est devenue itinéraire de randonnée. Une soirée concert années 80 aura lieu à partir de 19 heures à la salle des fêtes. De la restauration sera proposée sur place.

Renseignement au 07 88 40 21 13 et sur www.cheminsdouroux.fr

• Vendredi 7 août

// Rencontre-dédicace à Château-Chinon

La librairie « Le Goût des Mots » (12, boulevard de la République) propose une rencontre-dédicace avec l'auteure nivernaise Marjorie Levasseur pour son livre intitulé « Et laisser l'eau couler sous les ponts ». Elle se tiendra de 14 h 30 à 18 heures.

• Vendredi 14 août

// Karaoké géant à Decize

Un karaoké géant est organisé, place de la Mairie. L'originalité est qu'il sera animé par l'orchestre A.B.S.O.L.U. Chaque participant montera sur scène et chantera en direct avec les musiciens professionnels. Convivialité, fou rires et émotions garanties.

www.ville-decize.fr

Yonne

• Samedi 8 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu : apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas : 25 € par personne (apéritif inclus), 12 € par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5 € par personne).

Sur réservation par téléphone au : 06 45 36 05 71

• Samedi 8 août

// La guinguette des récoltes

Pour la 1ère édition, les Jeunes Agriculteurs du Chablisien organisent, le samedi 8 août prochain, une soirée plein air au milieu des vignes, où le Food Truck « Ade Fabrik », le DJ Set Loïck Gouvine et une buvette seront présents. L'objectif : organiser une soirée pré-vendanges où règnera convivialité et sérénité. Utilisez le QR Code ci-dessous pour connaître le lieu de rendez-vous :

// AILLEURS

Agriculteurs anti-mafia en Italie

En Calabre, agriculteurs, juristes, prêtres et policiers combattent la 'Ndrangheta et le crime organisé. Grâce aux lois sur la confiscation, ils créent des coopératives, en particulier agricoles, et témoignent en mémoire des victimes innocentes. Un exemple à suivre ?



Pierrick Bourgault

Pancarte « Bien confisqué à la mafia, patrimoine de la commune d'Oppido Mamertina ».

De Marseille à Grenoble ou Nantes, la violence des règlements de comptes entre trafiquants étonne. Des adolescents se retrouvent victimes ou auteurs de crimes, des passants sont blessés, tués par des armes à feu qu'on ne croyait pas si répandues en France. De nouvelles *« mafias »* se disputent le marché lucratif des drogues, en pleine expansion, submergeant police et justice. Pour combattre ce crime organisé, l'expérience de l'Italie est précieuse. Du 22 au 26 mai, l'association Crim'Halt a organisé un voyage en Calabre, sur les terres de la 'Ndrangheta, mafia d'origine rurale aussi discrète que puissante. Ce séminaire a réuni des juristes, universitaires, cadres de la police et de la gendarmerie française et un criminel *« repenti »* devenu informateur de justice. Sans oublier Ouassila Kessaci, dont deux fils furent assassinés à Marseille, et d'autres familles de victimes.

Les mots justes

Dans le langage familier, la presse confond souvent *« mafia »* et *« crime en bande organisée »*. Or la mafia, au sens initial, qualifie des groupes dont les membres sont liés par un rituel – d'ailleurs assez cinématographique. Comme le raconte Stéphane Quéré, auteur du site crimorg.org, *« Pour la 'Ndrangheta (Calabre) et la Cosa Nostra (Sicile), on pique le doigt du candidat, dont une goutte de sang est versée sur une image pieuse, la Vierge ou Saint-Michel. Il prête serment en faisant brûler l'image entre ses mains »*. La 'Ndrangheta est une mafia familiale, la plus rurale de toutes, qui pratiquait l'enlèvement, la séquestration dans les bergeries des montagnes calabraises et la demande de rançon, avant de se diversifier dans le marché de la cocaïne – plus lucratif que l'élevage ovin – jusqu'à en devenir le principal opérateur européen. Selon Antonio Di Napoli, co-fondateur et salarié de la coopérative Valle del Marro, à Polistena, *« La 'Ndrangheta poursuit néanmoins ses activités agricoles, peu rentables, mais utiles pour garder son influence locale et la fidélité des familles salariées – il y a peu d'emplois dans la région, les Calabrais émigrent vers le nord. D'autre part, la campagne est pratique pour entreposer des marchandises sous l'apparence de l'agriculture, pour séjourner, se réunir loin des yeux et des centres habités. Une ferme peut blanchir de l'argent, émettre de fausses factures et encaisser des subventions »*.

Dans le monde rural, les conflits ont toujours existé, mais en Calabre, ils prennent une singulière violence. Ainsi, en 2016, à Limbaldi, une agricultrice de 42 ans, Maria Chindamo, fut assassinée par ses voisins bergers qui convoitaient ses terres. Un meurtre organisé dans ses moindres détails, jusqu'à la disparition du corps, donné aux cochons. Un mafieux repenti a révélé ce secret et la mémoire de Maria est honorée par un monument et des cérémonies.

Aux victimes innocentes

Depuis un siècle, plus d'un millier de personnes furent tuées par vengeance, erreur ou simplement pour faire régner la terreur. Une longue liste prononcée chaque année le 21 mars, affichée sur le site libera.it, véritable monument aux morts virtuel. Grâce à la persévérance des associations, des rues sont baptisées en leur hommage.

L'Italie les appelle *« victimes innocentes »*, alors que la France préfère écrire *« collatérales »*, pour ne pas sous-entendre que certaines seraient moins innocentes. Au-delà du débat linguistique, les familles des victimes exigent que leurs noms soient retenus, et pas ceux des criminels. À l'inverse, cinéma et séries télévisées romantisent les mafieux et mettent en scène la sombre fascination des armes, jusqu'à rendre héroïque le métier de *« tueur »* auprès des jeunes générations.

Les acteurs de l'anti-mafia témoignent des victimes, *« afin de transformer une mémoire individuelle en mémoire collective »*. Ainsi, lors de la visite de la coopérative agricole Valle del Marro, l'un des associés, Mateo Russo, évoque son frère Giuseppe Russo, assassiné à 22 ans. *« Il ne faut plus citer le nom des terroristes, mais des victimes. La criminalité s'organise en réseau, la lutte doit aussi s'organiser en réseau et dépasser les frontières nationales. Nous devons sortir du deuil personnel pour le transformer en lutte collective, sinon on laisse gagner la mafia. C'est une responsabilité publique »*. Mateo Russo reproche à la France d'oublier son juge Pierre Michel assassiné à Marseille en 1981. La coopérative continue à recevoir des lettres de menaces, son matériel est endommagé, mais Mateo Russo poursuit son engagement intime, jusque dans les prisons. Ouassila Benhamdi-Kessaci, mère de Brahim tué en 2021 et de Mehdi tué en 2025 à Marseille, a également témoigné lors du séminaire.

Alternatives agricoles

Selon Domenico Fazzari, président de la coopérative, *« La répression est nécessaire, mais insuffisante. La mafia a deux pouvoirs : l'argent pour investir et corrompre, et le silence de la population. La mafia fait peur et la peur fait la mafia »*. Autre proverbe local : *« Occupe-toi de tes affaires et tu vivras 100 ans »*. Domenico cite Don Pino De Masi, le curé de Polistena. Il s'est opposé à la mafia et a refusé que les processions religieuses s'inclinent devant la maison des chefs mafieux. Pour les jeunes, ce prêtre courageux a même fondé une équipe de football dont les maillots reprennent des noms de victimes. *« Ouvrez les yeux »*, dit-il. Un film, '*A meglia parola, un prêtre contre la mafia* a été réalisé sur son action.

En 1992, l'assassinat spectaculaire des juges Falcone et Borsellino fut un électrochoc pour l'Italie, qui promulgua la loi sur les biens confisqués en 1996. Avec des débuts difficiles, comme en témoigne Domenico : *« Ces propriétés étaient vendues aux enchères et la mafia les rachetait à un prix ridicule, car personne n'osait intervenir. Ensuite, ces biens expropriés furent remis aux communes, mais restaient des années en jachère. Entre saisie et confiscation, les oliviers, la vigne n'étaient pas taillés. Le message de la mafia était clair : nous sommes les seuls à savoir s'en occuper, nous donnons du travail aux gens »*. Désormais, les biens confisqués à la mafia sont propriété inaliénable des communes, qui les confient gratuitement aux coopératives pour 30 ans. *« Ce qui n'est pas forcément un avantage »*, commente Fabrice Rizzoli, président de Crim'Halt, *« car les coopératives, n'étant pas propriétaires, ne peuvent les hypothéquer et obtiennent difficilement des crédits bancaires »*.

Coopératives

Fondée en 2004, la coopérative Valle del Marro produit olives et clémentines et emploie une dizaine de permanents et 20 saisonniers, certains en réinsertion après la prison pour actes mafieux. Selon le principe *« une personne, une voix »*, Valle del Marro réunissait à l'origine 11 membres qui ont mis chacun 2 500 €, *« pour témoigner qu'ils n'étaient pas assistés »*. Domenico rappelle l'éthique de Libera Terra : *« le respect de l'environnement et de la santé par l'agriculture biologique, la justice sociale. La qualité du produit est liée à la qualité de vie des travailleurs et les consommateurs ont une responsabilité partagée »*. La mafia pratique le caporalato, cette exploitation de main-d'œuvre en agriculture, en particulier pour la cueillette des agrumes, kiwis et olives. Les migrants constituent un personnel disponible et docile.

Antonio Di Napoli, co-fondateur et salarié de Valle del Marro fait visiter l'oliveraie confisquée à des propriétaires mafieux, *« Une perte financière faible pour la 'Ndrangheta, mais symboliquement forte – cela montre qu'on peut résister »*. Un matin, ils découvrent 800 arbres tronçonnés au ras du sol – ils en plantent d'autres. *« Cet olivier de 200 ans est le symbole vivant de la coopérative, car il a résisté aux incendies criminels sur le domaine »*. Antonio Di Napoli évoque les intimidations progressives, les invitations à prendre le café qu'il a refusées, le sucre versé dans le réservoir du tracteur *« et 40 000 € de réparation… »*.

Les Italiens savent organiser des maxi-procès avec 300 accusés et confondre les réseaux, grâce aux *« repentis »* et aux écoutes téléphoniques. Aujourd'hui, plus de 5 000 propriétés ont été confisquées en Calabre, et consacrées à un usage social : caserne de Guardia di Finanzia, de Carabinieri, antenne de la Croix rouge italienne, église… Ou à des associations, telle la coopérative Macramé dont la boutique vend des produits agricoles tels vin et huile d'olive de Libera Terra. Suite à une mobilisation des clients des supermarchés Unicoop, les dirigeants de ce distributeur sont venus soutenir la coopérative Valle del Marro, en difficulté financière – car l'agriculture est nettement moins rentable que la cocaïne. Ce soutien populaire reste la première force de l'anti-mafia agricole italienne.

Pierrick Bourgault



Pierrick Bourgault

Antonio Di Napoli, co-fondateur et salarié de la coopérative Valle del Marro (Polistena).



Pierrick Bourgault

Fabrice Rizzoli, président de Crim'Halt.